

**COMPAGNIE DES ALPES**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 30 septembre 2023)**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Grand Hôtel Dieu  
3 Cour du Midi - CS 30259  
69287 Lyon cedex 02

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 30 septembre 2023)**

### **COMPAGNIE DES ALPES**

50/52, boulevard Haussmann  
75009 Paris

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16**

### *Risque identifié*

Au 30 septembre 2023, la valeur nette des actifs incorporels et corporels s'élève à 2.133 M€ au regard d'un total de bilan de 2.539 M€. Ces actifs sont composés des écarts d'acquisitions (266 M€), des immobilisations incorporelles (134 M€), des immobilisations corporelles (1.410 M€) et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16 (322 M€).

Comme indiqué dans la note 1.15 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable de ces actifs est testée par la Direction dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs, les principales hypothèses et la méthodologie retenue dans la conduite des tests de perte de valeur sont détaillées dans les notes 1.15 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.15, les tests de dépréciation sont mis en œuvre au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie constituant des périmètres homogènes de secteurs opérationnels.

La note 6.1 indique que ces tests de perte de valeur n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition sur cet exercice. Une dépréciation des autres actifs incorporels a été constatée pour un montant de 3,7 M€ comme précisé dans la note 6.2.

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, sur des estimations ou sur des appréciations,
- et d'autre part, de la forte sensibilité de ces hypothèses, estimations et appréciations sur les résultats des tests de perte de valeur mis en œuvre, notamment dans le contexte particulier de la crise russo-ukrainienne et de ses impacts indirects sur la hausse des coûts de l'énergie et dans le contexte macroéconomique d'inflation et de hausse des taux d'intérêt.

### *Notre réponse*

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le groupe. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque site, revus et validés par la Gouvernance du groupe.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2023/2024 et plus largement du plan à moyen terme 2024/2028 établis par la Direction générale du groupe et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales estimations retenues et appréciations réalisées, tant pour les parcs de loisirs que pour les domaines skiables : prévisions de flux de trésorerie, taux de croissance à long terme, et taux d'actualisation retenus ;
- pour les autres actifs, le caractère raisonnable des estimations retenues.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions retenues par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale du groupe.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs et vérifié les informations chiffrées communiquées dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### *Risque identifié*

Le chiffre d'affaires du groupe provient principalement des ventes de billets d'entrée dans les parcs de loisirs et les musées et des ventes de forfaits dans les stations des domaines skiables.

Les revenus en résultant sont comptabilisés à partir de systèmes informatiques de billetterie qui peuvent être différents selon les sites.

Bien que le groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs de contrôle interne (diffusion de guides de contrôle interne, campagnes d'auto-évaluation des sites, ...) afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons néanmoins considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la billetterie est un point clé de l'audit en raison du volume des transactions individuelles, du nombre élevé de sites concernés et de l'existence de différents systèmes de billetterie.

#### *Notre réponse*

Dans le cadre de notre audit, en adaptant le niveau de diligences en fonction du niveau de risque estimé pour chaque site, notamment lorsque des développements de nouveaux logiciels de billetterie interviennent, nos travaux comprennent principalement :

- une revue critique des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour calculer le chiffre d'affaires ;
- une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- des revues analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances saisonnières et la fréquentation, et de s'assurer de la prise en compte des changements de prix ;
- des rapprochements entre les données issues des systèmes de billetterie, les encaissements et les données comptabilisées.

## **Traitement comptable des concessions des domaines skiabiles**

### *Risque identifié*

L'exploitation des domaines skiabiles de la Compagnie des Alpes s'inscrit dans un cadre juridique complexe :

- Les spécificités du service public des remontées mécaniques sont reconnues au plan législatif et réglementaire via la Loi Montagne du 9 janvier 1985 dont les dispositions majeures ont été reprises dans le code du tourisme.
- Des délégations de service public (DSP) et concessions, signées entre les filiales de la Compagnie des Alpes et les collectivités locales fixent les principaux paramètres économiques de l'équilibre de la DSP relatifs essentiellement aux investissements, aux redevances versées, à l'évolution des tarifs et à la dévolution des biens en fin de concession.

Nous avons considéré que la traduction comptable des éléments de la vie de ces contrats est un point clé de l'audit, dans la mesure où l'enregistrement des opérations directement liées à ces contrats est complexe :

- chaque filiale signe un contrat spécifique avec la collectivité locale dont dépend le domaine skiable,
- le traitement comptable des biens est spécifique à chacune des concessions,
- la détermination de la valeur de reprise des biens en fin de concession peut, selon les contrats, nécessiter l'utilisation de jugements et d'estimations de la Direction,
- l'hypothèse de renouvellement de concession prise par la Direction pour la réalisation de ses tests de dépréciation doit tenir compte des derniers échanges avec les collectivités locales.

### *Notre réponse*

Nous avons pris connaissance des engagements juridiques et des transactions liées à l'exécution de ces contrats.

Nous avons vérifié la correcte traduction comptable de ces opérations particulièrement en ce qui concerne le traitement des biens de la concession et des engagements d'investissements. Le cas échéant, nous avons corroboré nos analyses par entretien avec la Direction financière et la Direction juridique, notamment pour comprendre les jugements et estimations retenus.

Nous avons pris connaissance des négociations en cours, afin de vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction et leurs conséquences en termes de traitement comptable notamment dans la détermination des plans d'affaires utilisés pour réaliser les tests de dépréciation. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses prises par la Direction dans le cadre du contentieux en cours avec les communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans au sujet de l'indemnité de résiliation des contrats de DSP.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans la note 1.14 relative aux concessions.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 26<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 33<sup>ème</sup> année, dont respectivement 26 et 30 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au Comité d'audit et des comptes**

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Paris-La-Défense, le 30 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Matthieu Moussy



Virginie Chauvin



## 5.3 Comptes consolidés

### 5.3.1 États financiers

#### ► COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2023	30/09/2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5.1</b>	<b>1 125 463</b>	<b>958 537</b>
Autres produits liés à l'activité		5 979	4 698
Production stockée		64	24
Achats consommés		- 188 001	- 127 671
Services extérieurs		- 200 854	- 164 330
Impôts, taxes et versements assimilés		- 35 813	- 32 635
Charges de personnel, intéressement et participation		- 361 033	- 320 187
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	- 38 134	- 5 847
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>	<b>5.2</b>	<b>307 671</b>	<b>312 587</b>
Dotations aux amortissements et provisions		- 172 052	- 143 372
Autres produits et charges opérationnels		4 006	236
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>139 624</b>	<b>169 451</b>
Coût de l'endettement brut		- 30 809	- 16 291
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		5 762	-
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>5.5</b>	<b>- 25 047</b>	<b>- 16 291</b>
Autres produits et charges financiers	5.5	- 2 582	- 2 772
Charge d'impôt	5.6	- 24 935	- 38 265
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	5.7	9 825	10 906
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>96 884</b>	<b>123 030</b>
Résultat des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>96 884</b>	<b>123 030</b>
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		- 6 514	- 8 630
<b>RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>90 371</b>	<b>114 400</b>
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, par action	5.8	1,79 €	2,27 €
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, dilué par action	5.8	1,78 €	2,26 €

➔ BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Écarts d'acquisition ( <i>goodwills</i> )	6.1	266 078	222 782
Immobilisations incorporelles	6.2	133 921	94 287
Immobilisations corporelles	6.3	770 689	587 253
Immobilisations du domaine concédé	6.3	639 782	615 726
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	8	322 325	195 069
Participations dans des entreprises associées	6.4	108 764	101 300
Actifs financiers non courants	6.7	24 738	25 139
Autres actifs non courants	6.7	456	6 411
Impôts différés actifs	6.13	14 261	15 725
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 281 013</b>	<b>1 863 691</b>
Stocks	6.5	27 993	23 351
Créances d'exploitation	6.6	92 120	76 771
Autres créances	6.7	22 229	22 262
Impôts courants	6.7	2 148	709
Actifs financiers courants	6.7	1 721	227
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	111 467	303 863
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>257 677</b>	<b>427 183</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 538 691</b>	<b>2 290 874</b>

➔ BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		25 267	25 222
Primes liées au capital		627 068	668 904
Réserves		362 524	276 662
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>		<b>1 014 859</b>	<b>970 788</b>
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		48 306	46 998
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 063 165</b>	<b>1 017 786</b>
Provisions non courantes	6.11	45 181	50 603
Dettes financières non courantes	6.12	396 273	491 777
Dettes de loyers – Part à plus d'un an	6.12	311 170	192 524
Autres passifs non courants			2 831
Impôts différés passifs	6.13	36 695	17 662
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>789 319</b>	<b>755 397</b>
Provisions courantes	6.11	25 533	21 093
Dettes financières courantes	6.12	277 696	147 751
Dettes de loyers – Part à moins d'un an	6.12	26 572	12 443
Dettes d'exploitation	6.14	249 654	239 005
Impôts courants		4 755	10 470
Autres dettes	6.14	101 998	86 928
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>686 207</b>	<b>517 691</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 538 691</b>	<b>2 290 874</b>

➔ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
<b>Profit net de juste valeur, brut d'impôts</b>		
Couvertures de flux de trésorerie	1 300	1 075
Différences de conversion	- 35	- 315
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	456	2 173
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	- 336	- 294
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>1 385</b>	<b>2 639</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	921	956
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 290	12 144
Incidence des opérations dans les mises en équivalence	46	126
Effets d'impôts rattachés à ces éléments	75	- 2 347
<b>SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>752</b>	<b>10 880</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>96 884</b>	<b>123 030</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE</b>	<b>99 021</b>	<b>136 549</b>
Revenant		
• aux actionnaires de la Société	92 396	127 442
• aux participations ne donnant pas le contrôle	6 625	9 107

➔ CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments Financiers	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2021</b>	25 182	668 904	- 2 413	- 2 231	278 225	- 121 670	845 996	38 310	884 306
Augmentation de capital CDA	40				- 40		-		-
Résultat net 2022						114 400	114 400	8 630	123 030
Autres éléments du résultat global 2			1 703	- 315	11 654		13 042	477	13 519
<b>Résultat global 2022</b>			<b>1 703</b>	<b>- 315</b>	<b>11 653</b>	<b>114 400</b>	<b>127 441</b>	<b>9 107</b>	<b>136 549</b>
Paiements fondés sur des actions					954		954		954
Affectation du résultat de l'exercice précédent					- 121 670	121 670	-		-
Distribution de dividendes							-		0
Autres variations					- 3 603		- 3 603	- 419	- 4 022
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2022</b>	25 222	668 904	- 710	- 2 546	165 519	114 400	970 788	46 998	1 017 786
Augmentation de capital CDA	45				- 45		-		-
Résultat net 2023						90 371	90 371	6 514	96 884
Autres éléments du résultat global 2023			1 724	- 35	337		2 026	111	2 137
<b>RÉSULTAT GLOBAL 2023</b>			<b>1 724</b>	<b>- 35</b>	<b>337</b>	<b>90 371</b>	<b>92 397</b>	<b>6 625</b>	<b>99 021</b>
Paiements fondés sur des actions					1 062		1 062		1 062
Affectation du résultat de l'exercice précédent					114 400	- 114 400	-		-
Distribution de dividendes		- 41 836					- 41 836	- 5 360	- 47 196
Autres variations					- 7 552		- 7 552	44	- 7 508
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2023</b>	25 267	627 068	1 014	- 2 581	273 721	90 371	1 014 859	48 306	1 063 165

➔ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net part du Groupe		90 371	114 400
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle		6 514	8 630
<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>		<b>96 884</b>	<b>123 030</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		169 357	136 267
Plus ou moins-values de cession		1 437	- 287
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		- 9 825	- 10 906
Dividendes reçus des sociétés associées		3 632	1 149
Impact de la juste valeur et du taux effectif		715	1 129
Autres		- 350	- 1 377
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>261 851</b>	<b>249 005</b>
Coût de l'endettement net		16 197	12 121
Charge d'impôt (y.c. impôts différés)		24 935	38 125
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>		<b>302 983</b>	<b>299 250</b>
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation		- 17 902	66 379
Autres éléments de décalage de trésorerie		4 397	1 150
Impôt versé		- 29 728	- 8 150
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		<b>259 750</b>	<b>358 630</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	- 239 509	- 178 020
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	4 070	997
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS</b>		<b>- 235 439</b>	<b>- 177 023</b>
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		- 860	- 1 548
Cessions d'immobilisations financières		993	2 648
Prêts ou remboursements d'avances financières		803	6 553
<b>VARIATION DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>6.16</b>	<b>- 54 052</b>	<b>3 633</b>
<b>INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS</b>		<b>- 53 116</b>	<b>11 286</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>- 288 555</b>	<b>- 165 737</b>
Augmentation de capital de la CDA		0	0
Variation du capital		0	0
<b>DÉCAISSEMENTS SUR ACHATS DE TITRES DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES</b>		<b>- 226</b>	<b>- 1 777</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère		- 41 836	0
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		- 5 360	0
Dividendes à payer		- 25	- 31
<b>DIVIDENDES VERSÉS NETS</b>		<b>- 47 221</b>	<b>- 31</b>
Remboursement emprunts		- 156 340	- 215 517
Nouveaux emprunts		58 593	196
<b>VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>7.2</b>	<b>- 97 747</b>	<b>- 215 321</b>
<b>VARIATION DES CRÉANCES ET DETTES DIVERSES</b>		<b>- 259</b>	<b>0</b>
<b>INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS</b>		<b>- 18 086</b>	<b>- 14 675</b>
<b>VARIATION DES DETTES DE LOYERS</b>	<b>7.2</b>	<b>- 23 194</b>	<b>- 10 755</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS</b>		<b>- 186 733</b>	<b>- 242 558</b>
<b>INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS</b>		<b>1 202</b>	<b>1 366</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE</b>		<b>- 214 335</b>	<b>- 48 300</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>		<b>299 588</b>	<b>347 888</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>7.3</b>	<b>85 253</b>	<b>299 588</b>

## 5.3.2 Notes annexes aux comptes consolidés

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	197	<b>Note 6</b>	Informations sur le bilan consolidé	217
<b>Note 2</b>	Gestion du capital et des risques	206	<b>Note 7</b>	Informations sur le tableau des flux de trésorerie	236
<b>Note 3</b>	Organigramme du groupe Compagnie des Alpes	208	<b>Note 8</b>	Norme IFRS 16 relative aux contrats de location	237
<b>Note 4</b>	Périmètre de consolidation	210	<b>Note 9</b>	Autres informations	239
<b>Note 5</b>	Informations sur le compte de résultat consolidé	213			

#### Identité de la société mère

La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, société anonyme, dont le siège social est situé 50-52, boulevard Haussmann, 75009 Paris (France).

#### Présentation du Groupe

Le groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables, d'activités outdoor et de Parcs de loisirs ainsi que dans le domaine de la Distribution & Hospitality (activités de tour-opérateurs, de distribution et d'hébergement).

Les états financiers consolidés de l'exercice 2022/2023 ont été arrêtés le 4 décembre 2023 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### Faits marquants de l'exercice

##### Activité du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes pour l'exercice 2022/23 s'élève à 1 125,5 M€, dépassant pour la première fois de son histoire le milliard d'euros. Il enregistre une croissance de + 17,4 % à périmètre réel et + 9,9 % à périmètre comparable par rapport à l'exercice 2021/22. Les trois divisions ont toutes contribué au dynamisme de l'activité du Groupe.

Cette croissance s'inscrit dans un contexte post-crise sanitaire, qui a été plutôt bénéfique aux activités de la Compagnie des Alpes, avec un engouement fort de ses clients pour les loisirs, le tourisme de proximité et un attrait du ski qui ne s'est pas démenti.

Les domaines skiables du groupe ont bénéficié de leur positionnement concurrentiel favorable de stations de haute altitude, leur permettant d'enregistrer une croissance des journées skieurs lorsque le marché global du ski en France a plutôt constaté un nombre de journées skieurs en retrait pour la saison 2022/2023 par rapport à la saison précédente.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi sa stratégie de développement des parcs de loisirs, visant à accroître leur attractivité et à transformer ses plus gros parcs en parcs de destination avec de l'hébergement.

Le conflit russo-ukrainien né en février 2022, qui n'a pas de conséquence directe sur les activités du Groupe, a en revanche perturbé fortement le marché de l'électricité et entraîné des poussées inflationnistes significatives dans les pays où le Groupe est implanté. Le Groupe a mis en œuvre des plans d'actions pour limiter les impacts de l'inflation et de la volatilité des coûts, et

malgré la pression sur le pouvoir d'achat de ses clients, a réalisé de bonnes performances avec un fort effet prix et une bonne résilience de la fréquentation.

##### Acquisition de MMV et évolution de l'organisation du Groupe

Le Groupe a fait l'acquisition le 3 octobre 2022 de 85 % du groupe MMV, second opérateur de Villages-club et de Résidences-club des Alpes françaises (cf. chapitre 5.3, note 6.16).

En application de la norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels, le Groupe a décidé de créer une nouvelle Business Unit « Distribution & Hospitality », regroupant les activités de tour-opérateurs (Travelfactory), de distribution (agences immobilières) et d'hébergement (groupe MMV, autres résidences).

Dans le cadre de cette réorganisation, le groupe a décidé de transférer l'activité de conseil (CDA Management et CDA Beijing) dans la Business Unit des Parcs de loisirs et l'activité de la société Ingénierie de Loisirs (INGELO) dans les Domaines skiables et activités outdoor.

La présentation par secteur d'activité de l'exercice précédent a été modifiée en conséquence.

##### Délégations de service public

La commune de Brides-les-Bains a approuvé le choix de Méribel Alpina, filiale de la Compagnie des Alpes, en qualité de délégataire du service public d'exploitation de la télécabine de l'Olympe par délibération du 16 mai 2023. Ce renouvellement opère jusqu'en mai 2034, en alignement avec la délégation de service public d'exploitation du Domaine skiable sur la commune de Méribel les Allues.

En novembre 2019, les communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans ont décidé de résilier de manière unilatérale et anticipée les contrats de délégation de service public de remontées mécaniques dont la société Deux Alpes Loisirs (filiale de la Compagnie des Alpes) était titulaire. Les conditions financières de cette résiliation ont suscité un différend entre les parties, portant essentiellement sur :

- l'indemnité de résiliation anticipée due au titre des contrats de concession ;
- le paiement par les Communes de l'utilisation de terrains nécessaires à l'exploitation des remontées mécaniques alors que ces terrains appartiennent à DAL en propre.

En application d'un jugement (non définitif) rendu le 11 août 2023 par le Tribunal administratif de Grenoble, la Commune des Deux Alpes a payé en novembre 2023 à la société Deux Alpes Loisirs une indemnité de résiliation d'un montant de 4 520 832 euros.

### Adoption d'une raison d'être

Depuis l'intégration de la raison d'être dans les statuts du Groupe à l'occasion de son Assemblée Générale en mars 2023, le Groupe a annoncé le 28 juin 2023 prendre 10 engagements, dont cinq de transformation écologique et cinq pour accompagner la transformation sociale et sociétale, et cinq renoncements, le Groupe s'est mobilisé pour décliner ces engagements au travers de son organisation et de ses métiers.

Ces engagements sont actuellement déclinés de façon concrète au sein du Groupe.

La Compagnie des Alpes a ainsi mise en place un Plan d'Actionnariat Salarié afin d'améliorer la fidélisation et d'associer durablement les salariés du Groupe à la croissance qu'ils contribuent à générer, et ce sous condition d'ancienneté et de leur présence sur les années à venir.

Le plan Net zéro carbone dont la trajectoire avait été communiquée en 2022 a également été décliné selon le plan d'action défini alors par le groupe (généralisation de l'utilisation du HVO dans toutes les fameuses des domaines skiabiles, contractualisation avec l'ONF pour séquestrer du carbone dans les régions d'exploitation de nos sites, adaptation de nos

dispositifs de consommation énergétique pour utiliser de l'énergie verte...). La réduction des émissions de carbone est ainsi supérieure pour 2023 aux objectifs cibles que le Groupe s'était fixés.

### Évolution des financements du Groupe

Le 16 décembre 2022, le Groupe a signé, avec ses principaux partenaires bancaires, un nouveau financement de type crédit à terme (« Term Loan ») pour 200 millions d'euros, avec une maturité de cinq ans. Ce Term Loan n'est pas tiré au 30 septembre 2023 mais le sera en décembre 2023.

D'autre part, le Groupe a aussi signé, en date du 28 décembre 2022, un prêt participatif de 42,7 millions d'euros avec une maturité de huit ans.

Ainsi dans un contexte incertain du marché de la dette et de hausse des taux, le Groupe a sécurisé un volant de financement propre à assurer sa croissance à moyen terme, avec des niveaux de marge compétitifs et a assoupli la documentation de ses financements, notamment en cas d'acquisition. Avec un ratio de Dette nette/EBITDA de l'ordre de 2, le Groupe conserve par ailleurs un levier satisfaisant à la fin de l'exercice.

## Note 1 Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2023 du groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union européenne à la date du 30 septembre 2023 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2022.

### Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 6.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 6.4) ainsi que sur les actifs financiers à la juste valeur (note 6.7).

### Changement climatique

Les incidences éventuelles du changement climatique sont prises en compte via le plan stratégique du Groupe et sa gestion des risques. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, le Groupe a notamment pris en compte ces incidences lors de la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles (cf. note 1.13) et la réalisation des tests de dépréciation des goodwill (cf. note 1.15).

Le Groupe s'est doté dès 2021 d'une trajectoire zéro net carbone pour ses émissions directes (scope 1 et 2) avec pour objectif

d'atteindre la neutralité carbone en 2030, en réduisant au maximum les émissions de CO<sub>2</sub> de ses activités à la source à travers plusieurs actions... Les investissements nécessaires à l'atteinte du zéro net carbone sont reflétés dans les plans à moyen terme servant de support à la réalisation des tests de dépréciation.

En outre, le groupe a intégré à ses statuts le 9 mars 2023, une « Raison d'Être » dans laquelle la Compagnie des Alpes prend 10 engagements et cinq renoncements pour atteindre son objectif de neutralité carbone (cf. chapitre 1).

### 1.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Le Groupe présente sa quote-part de résultat net dans les entreprises associées sur une ligne distincte du compte de résultat, en dehors du résultat opérationnel.

Le Groupe ne détient pas de co-entreprise.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées, en totalité pour les sociétés consolidées en intégration globale, à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe pour les sociétés mises en équivalence. Les marges internes sont éliminées dans la mesure où leur montant dépasse individuellement 500 K€ ou 1 M€ en cumulé.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

## 1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour toutes les sociétés, à l'exception du groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

## 1.3. Conversion des états financiers et des transactions exprimés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de présentation (euro) en appliquant les méthodes suivantes :

- le bilan (y compris écart d'acquisition) est converti au cours de clôture ;
- l'état du résultat global est converti au cours moyen de la période ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

## 1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur Général et les Directeurs du Comité Exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent aux principaux métiers exercés par le Groupe. Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés sont les suivants :

- « **Domaines skiables et activités outdoor** » : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, l'entretien des pistes et l'activité de diversification montagne quatre saisons. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce secteur inclut également l'activité de la société Ingénierie de Loisirs (INGELO) ;
- « **Parcs de loisirs** » : ce secteur recouvre l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs combinant attractions et animaux, de parcs aquatiques, de musées de cires et de sites touristiques. Il prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et

à l'hébergement. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce secteur intègre également les activités de prestations de conseil à l'international (CDA Management et CDA Beijing) ;

- « **Distribution & Hospitality** » : ce secteur regroupe les activités de tour-opérateurs du sous-groupe Travelfactory, de distribution des agences immobilières ainsi que celle d'hébergement portée principalement par le groupe MMV ;
- Par ailleurs, les « **Holdings et supports** » regroupent les holdings et filiales de support opérationnel (comprenant CDA SA et CDA Domaines Skiables, sa filiale financière CDA Financement ainsi que sa filiale de réassurance Loisirs-Ré).

La cartographie des sociétés consolidées du Groupe, avec les regroupements par segment, est présentée en note 4.2.

## 1.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Au cas particulier des acquisitions de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité positif ou négatif du contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est comptabilisé respectivement à l'actif (incorporel) ou au passif (provision). Il est amorti ou repris sur la durée restante du contrat.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « participations dans des entreprises associées ».

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

## 1.6. Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu. Les ventes de marchandises (boutiques, restauration) sont enregistrées lors de leur réalisation.



Concernant l'activité de conseil, les revenus correspondent à la facturation des contrats de prestations de services et de conseil en management. Celle-ci intervient lorsque les services rendus sont achevés.

Concernant l'activité d'hébergeur, de tour-opérateur et d'agence immobilière, le chiffre d'affaires dépend de la distinction entre agent et principal. Quand la société agit en tant qu'agent, les revenus correspondent aux commissions perçues et quand elle agit en tant que principal et supporte notamment les risques liés à la possession du stock, elle constate un chiffre d'affaires pour le montant total du prix attendu en échange des biens ou services fournis et le montant versé au tiers est comptabilisé en charges.

## 1.7. Excédent brut opérationnel

L'excédent brut opérationnel est l'agrégat d'exploitation de référence du Groupe permettant d'appréhender la performance opérationnelle de ses différentes activités.

Il comprend les revenus et charges directement liés à l'exploitation courante, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur résultats.

## 1.8. Autres produits et charges opérationnels

Les éléments du résultat opérationnel non directement liés à l'exploitation courante (du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative) sont enregistrés en « autres produits et charges opérationnels ».

Ils comprennent principalement :

- les résultats liés aux plus et moins-values de cession de participations ;
- les coûts générés par la fermeture d'un site ;
- les coûts de restructuration ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif et dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

## 1.9. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Un actif est classé en « actif disponible à la vente » seulement si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si la vente est hautement probable dans un horizon de 12 mois.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente :

- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

S'agissant des activités abandonnées, leur résultat net et leur contribution aux flux de trésorerie sont présentés distinctement des résultats et des flux de trésorerie des activités poursuivies.

## 1.10. Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs.

## 1.11. Autres agrégats de performance utilisés

La capacité d'autofinancement, le niveau d'investissements industriels nets, l'autofinancement disponible, le *free cash flow* opérationnel, le ROCE opérationnel (retour sur capitaux employés) et la dette nette sont les principaux agrégats de performance suivis par le Groupe.

Ils sont déterminés de la façon suivante :

- capacité d'autofinancement : cet agrégat correspond au résultat net,
    - augmenté des dotations aux amortissements et provisions, des moins-values de cession, des dividendes versés par les sociétés mises en équivalence, et d'éventuelles autres charges sans impact trésorerie,
    - diminué des reprises de provisions, des plus-values de cessions, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et d'éventuels autres produits sans impact trésorerie ;
  - investissements industriels nets : cet agrégat correspond aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations des dettes fournisseurs d'immobilisations et des produits de cession d'immobilisations ;
  - « autofinancement disponible » <sup>(1)</sup> : il correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement et les investissements industriels nets ;
  - *free cash flow* opérationnel : il correspond à la différence entre les flux de trésorerie liés à l'exploitation et les investissements industriels nets ;
  - ROCE (retour sur capitaux employés) et ROCE opérationnel sites : cet agrégat permet de mesurer la rentabilité des capitaux investis du Groupe et des principaux métiers du Groupe, à savoir Domaines skiables et Parcs de loisirs. Il correspond au pourcentage, pour chaque métier et en cumul pour les trois métiers, du résultat opérationnel après impôt sur le montant des actifs nets consolidés déterminés comme suit :
    - résultat opérationnel après impôt : il est déterminé après déduction d'une charge théorique d'impôt par application d'un taux normatif d'impôt,
    - les actifs nets utilisés hors *goodwills* incluent :
      - les actifs immobilisés en valeur nette après exclusion des *goodwills*,
      - le droit d'utilisation relatif à l'application de la norme IFRS 16,
      - le besoin en fonds de roulement,
      - les impôts différés actifs nets des impôts différés passifs,
      - les provisions courantes.
- Le ROCE opérationnel sites est déterminé sur la base des agrégats indiqués ci-dessus pour chacun des métiers, après exclusion des *goodwills* (ou écarts d'acquisition),
- dette nette : elle correspond aux dettes financières brutes, nettes de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie.

(1) Les variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation ne sont pas prises en compte.

## 1.12. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût amorti.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée, à l'exception de la marque EVOLUTION 2 amortie sur 10 ans. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 6.1).

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats ou des droits.

Il s'agit en particulier (cf. notes 1.14 et 6.2) :

- des droits d'usage : droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Ménuires), SCV Domaines Skiabiles (Serre Chevalier), GMDs (Flaine) et STVI (Val-d'Isère) ;
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix à échéance en 2086 (cf. note 1.14. ci-après) ;
- et du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope » à échéance en 2050 dans le cadre du nouveau bail de 30 ans consenti le 12 octobre 2020.

En ce qui concerne les autres immobilisations incorporelles :

- logiciels (à l'exclusion des contrats SaaS) : les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans, sauf exception ;
- contrats SaaS (*Software as a Service*) : un contrat SaaS permet à une entité d'accéder, via une connexion internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées sur une infrastructure opérée par un fournisseur externe.

Si le Groupe ne contrôle pas une solution SaaS, les coûts de développement (externes et internes) liés sont comptabilisés de la façon suivante :

- (a) en charge quand encourus pour les coûts internes et les coûts d'un intégrateur non lié à l'éditeur SaaS ;
- (b) en charge étalés sur la durée du contrat SaaS pour les coûts de l'éditeur SaaS ou son sous-traitant.

Si le Groupe contrôle une solution SaaS, les coûts sont capitalisés s'ils satisfont les critères d'IAS 38, autrement ils sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus.

## 1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût amorti.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Les immobilisations corporelles mises en service sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	<b>Durée</b>
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations (y compris décors à thème et personnages de Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimales concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. décors sur les différents types d'attractions), les durées maximales s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

## 1.14. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est dans ce cas titulaire d'un contrat conclu avec une collectivité territoriale (principalement une commune, parfois le Département) ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre l'autorité concédante et le concessionnaire pour l'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciales et tarifaires, risques juridiques, etc.). À ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

Certaines sociétés du groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et GMDS) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques réalisées antérieurement et apportées en début de concession par les autorités concédantes. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession en raison des investissements mis à la charge du concessionnaire. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime concessif.

Le groupe CDA a analysé les caractéristiques de ses contrats et la nature des services de loisirs fournis et a conclu que ces contrats ne rentrent pas dans le champ de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En conséquence, le groupe CDA comptabilise les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles détenues en propre.

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;
- les biens apportés ou réalisés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (selon les cas, contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits de l'autorité concédante ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (provisions pour gros entretien). Les autres biens de la Société, non liés à la concession, et qui ne répondent pas à ces critères, sont classés en biens propres.

### Mécanismes juridiques applicables à la fin et au renouvellement d'une délégation de service public (DSP) de domaine skiable et droits afférents du délégataire

Avant l'échéance de la DSP : si l'Autorité Délégante résilie une délégation de service public domaine skiable avant l'échéance contractuelle prévue, le Délégataire (cad la filiale de remontées mécaniques dédiée de la Compagnie des Alpes) a droit à :

1. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, une indemnité au titre du manque à gagner, généralement égale dans nos contrats au résultat courant moyen des trois/cinq dernières années (éventuellement corrigée de la meilleure et moins bonne année) multiplié par le nombre d'années résiduelles de la DSP résiliée. Cette indemnité est versée par l'Autorité Délégante au Délégataire sortant.
2. Une indemnité légale, égale à la valeur nette comptable des biens de retour (c'est-à-dire les biens nécessaires au fonctionnement du service public non encore amortis). Par principe, cette VNC est à la charge de l'Autorité Délégante, qui pourra décider de la faire supporter par le nouvel attributaire.
3. Un montant égal à la valeur de marché (valeur vénale) des biens de reprise (biens utiles au fonctionnement du service public), à l'option de l'Autorité Délégante. Le contrat peut

aussi prévoir que ces biens de reprise peuvent être repris à la VNC. Usuellement, ces actifs sont directement connexes à l'exploitation du domaine skiable et repris par l'Autorité Délégante ou le nouvel attributaire. En cas de non-exercice de cette option, ces biens de reprise sont librement cessibles à un tiers à leur valeur de marché, sauf si la CDA est de nouveau choisie comme délégataire de la nouvelle DSP (cf. ci-dessous) et que la nouvelle DSP les définit à nouveau comme des biens de reprise.

4. La CDA peut céder, ou pas, ses biens propres. Si une telle décision est prise, ces biens peuvent être cédés à l'Autorité Délégante, au nouvel attributaire de la DSP ou à un tiers, à une valeur de marché. S'agissant de biens propres, cette cession des biens propres peut intervenir à tout moment de toute façon.

Au 30 septembre 2023, pour l'ensemble des sites de la CDA sous DSP, la VNC des biens en concession (incluant les biens de retour et les biens de reprise) s'élevait à 639,8 M€.

À l'échéance de la DSP : Si l'Autorité Délégante lance une procédure de mise en concurrence en vue de confier l'exploitation d'un domaine skiable selon un nouveau contrat de délégation de service public :

1. La CDA remet une offre et l'exploitation lui est confiée : la nouvelle DSP est mise en œuvre à l'échéance fixée par la précédente DSP. L'Autorité Délégante ne verse en pratique ni la VNC des biens de retour, ni la valeur de marché des biens de reprise, et donc la CDA n'encaisse pas ces montants (la majorité des contrats de concession excluent de tels versement au cas particulier de la reconduction). Dans tous les cas, et à tout moment, la CDA est libre de céder, ou pas, ses biens propres.
2. La CDA ne remet pas d'offre, ou n'est pas retenue lors de la mise en concurrence, et un autre candidat devient attributaire : L'Autorité Délégante (ou le nouvel attributaire selon la typologie des biens) doit verser au Délégataire, la VNC des biens de retour, la valeur de marché (ou la VNC si celle-ci est contractuellement prévue) des biens de reprise à la date d'échéance de la DSP. Dans tous les cas, et à tout moment, la CDA est libre de céder, ou pas, ses biens propres.
3. Aucun candidat ne répond, y compris la CDA, ou les offres déposées par les candidats ne répondent pas au cahier des charges : la procédure de passation est donc déclarée infructueuse et le Délégant peut entamer une négociation de gré à gré avec tout candidat potentiel, sur la base du même cahier des charges. Dans tous les cas, et à tout moment, la CDA est libre de céder, ou pas, ses biens propres.

En cas de changement de titulaire d'une concession de service public, les personnels rattachés à la DSP (hormis la direction générale de chaque site) sont, de droit, intégralement transférés au nouveau délégataire. A noter que ces personnels transférés perdent alors le bénéfice du plan universel d'attribution gratuite d'actions mis en place par la Compagnie des Alpes, avec effet rétroactif sur trois ans, mais conservent leurs droits individuels et collectifs acquis.

## Principaux contrats de concession

### Concessions accordées par les communes, communautés de communes et syndicats

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

- **Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) – Tignes :**

Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de dix ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.

- **Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) – La Plagne :**

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de dix ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.

- **ADS – Les Arcs-Peisey-Vallandry :**

Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) et prolongée de dix ans en janvier 2015 jusqu'au 31 mai 2030.

Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

- **Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) – Les Ménuires :**

Concession accordée en 1991 pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune Les Belleville initialement pour une période expirant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

Concession accordée en 1991 pour l'exploitation du domaine skiable des Ménuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour une période expirant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de quatre ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de dix ans jusqu'au 31 mai 2031.

- **Méribel Alpina :**

Concession accordée par la commune des Allues pour la période du 12 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans), prolongée en 2016 jusqu'au 31 mai 2034.

Concession accordée par la commune de Brides-les-Bains pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2034 (11 ans).

- **Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) :**

Concession accordée par le département de Haute-Savoie le 27 septembre 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2024 (cinq ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 9 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juillet 2016 au 31 mai 2047 (31 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans).

Concession conclue pour la période du 28 janvier 2013 au 30 septembre 2053 (ou 30 septembre 2025 selon la réalisation du projet Sixt-Flaine) avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour une durée de 40 ans (ou 12 ans).

- **SCV Domaine Skiable – Serre Chevalier :**

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 11 décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) le 14 décembre 2017 pour une période de 30 ans, pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques.

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation unique du Prorel pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel pour la période du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

- **Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) – Val-d'Isère :**

Concession accordée le 12 mai 1982 par la Commune de Val-d'Isère initialement pour une période de 30 ans (échéance 11 mai 2012), puis prorogée de huit ans en 1991 (jusqu'en juillet 2020) et prorogée une nouvelle fois en 2014 pour une durée de 12 ans (échéance 20 juillet 2032).

Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée par plusieurs avenants successifs jusqu'au 31 octobre 2021. Au titre d'une nouvelle consultation lancée par la Commune de Bonneval s/Arc en août dernier, la STVI a remporté l'appel d'offres et un nouveau contrat de concession pour l'exploitation du secteur du Pisailas a été conclu pour une période de trois années jusqu'au 31 octobre 2024.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

- **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix**

Concession accordée le 5 décembre 2013 par la Commune de Chamonix pour les domaines skiables de Chamonix, pour une durée de 40 ans se terminant le 4 décembre 2053.

Concession accordée le 6 janvier 1989 par la Commune de Chamonix pour l'Aiguille du Midi, pour une durée de 40 ans, se terminant le 31 décembre 2028.

Concession pour l'exploitation du Train du Montanvers accordée par le département de Haute-Savoie en 1998 pour une durée de 25 ans, se terminant le 31 octobre 2024.

Concession pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc (au travers de sa filiale CTMB), accordée par le département de Haute-Savoie pour une durée de 15 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2020 jusqu'au 31 mai 2035.

Concession pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG), pour une période de 30 ans du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2041.

Concession accordée par la commune de Vallorcine le 6 juillet 1996 pour le télésiège des Esserts et la télécabine de Vallorcine pour une durée de 30 ans jusqu'au 5 juillet 2026.

Concession accordée par la Commune de Chamonix pour l'exploitation du site sommital du Montanvers (au travers de sa filiale CMG, à 60 %) pour une période de 30 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2054.

- **Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) – Megève**

Concession pour l'exploitation du secteur aval Princesse, accordée le 10 décembre 2002 par la Commune de Demi-Quartier, pour une durée se terminant le 15 avril 2024.

Concession pour les Crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse, accordée le 10 mars 1989 par la Commune de Saint-Gervais, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 mars 2019 et prolongée par avenant jusqu'au 15 avril 2024.

Concessions pour le Mont d'Arbois et Rocharbois, accordées le 15 avril 1993 par la Commune de Megève, pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2024.

Concession accordée le 15 avril 1993 par la commune de Megève pour Rochebrune pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023. Un avenant a été signé le 21 juin 2016, prolongeant le contrat pour une durée de 10 ans jusqu'au 14 avril 2033.

- **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) – Morzine/Avoriaz :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 13 juin 2032.

- **Domaine Skiable de Valmorel (DSV) – Valmorel :**

La société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance le 30 septembre 2052.

- **Domaine Skiable de La Rosière (DSR) – La Rosière :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance le 30 septembre 2039.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires Remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat. Certains contrats peuvent prévoir un montant de redevance minimum fixe (sur tout ou partie de la durée du contrat) ; dans ce cas, ils ont donné lieu à un retraitement dans le cadre de la norme IFRS 16.

Par exception dans le groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val-d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Par ailleurs, au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe, les filiales de la CDA peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, montant et nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre.

Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

### Concessions d'aménagement foncier

- ADS détient des concessions d'aménagement foncier accordées par la commune de Bourg-Saint-Maurice.
- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Ménuires.
- GMDS est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement Arve-Giffre

(SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

### Concessions des Parcs de loisirs

- **Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix :**

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 6.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

- **Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix ») :**

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur de parcs à thème, tant en France qu'à l'international.

Un avenant signé en juin 2016 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 2 M€.

## 1.15. Dépréciations d'actifs

### Définition des Unités génératrices de trésorerie et allocation des actifs

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable.

Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et aux enseignes).

Les écarts d'acquisition et les principaux actifs corporels et incorporels étant liés à l'exploitation des sites, ils sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de sites intégrant les axes de développement stratégique du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.



### Affectation des *goodwill*s et des actifs d'exploitation aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sites d'exploitation.

Pour les besoins des tests de valeur, les *goodwill*s sont affectés au niveau des groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention, ont été regroupées de la manière suivante :

- portefeuille de Domaines skiables et activités *outdoor* : regroupant l'ensemble des Domaines skiables et des sociétés du périmètre Evolution 2, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille de Parcs de loisirs : regroupant l'ensemble des Parcs de loisirs et des Musées Grévin en France et à l'international, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille Distribution & Hospitality : regroupant l'ensemble des hébergements de montagne exploités principalement par le groupe MMV, les tour-opérateurs et les agences immobilières, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique.

### Modalités de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT définis ci-dessus correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré. Sont pris en compte dans les secteurs opérationnels les frais de support considérés comme raisonnablement allouables.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession (Domaines skiables) ou de contrats de location (Parcs de loisirs), le groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir/accroître son activité).

Le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte-tenu de prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité du parc ou du domaine considéré.

#### 1.16. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti : Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions

contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts et créances rattachées à des participations et aux dépôts et cautionnements ;

- actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat : ils correspondent aux titres de participation de sociétés non contrôlées ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : Ils correspondent principalement aux titres de sociétés contrôlées non consolidées.

Cela concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des sociétés de portage de baux ou de murs, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés (cf. notes 6.7 et 6.8).

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 6.15. Elle correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

#### 1.17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

#### 1.18. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée en fonction des pertes attendues et des pertes avérées. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

#### 1.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

#### 1.20. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 1.21. Provisions

### Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Les engagements sont calculés pour tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres.

Des compléments de retraite sont accordés à des cadres de certaines filiales, dont la valorisation est ajustée chaque année.

Dans les autres pays (principalement aux Pays-Bas et en Belgique) où le groupe CDA opère, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision ne doit donc être constituée.

En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension). Une vérification de l'absence d'obligation du Groupe vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

### Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

## 1.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 1.23. Instruments dérivés et opérations de couverture

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et de change.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

## 1.24. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

### Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles sur les cinq premiers exercices du plan).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

## 1.25. Paiements en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel.

## Note 2 Gestion du capital et des risques

### 2.1. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à assurer sur le long terme le financement de son activité et optimiser la valeur pour les actionnaires.

Ainsi, le Groupe suit la performance du ratio endettement net/capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exposition au risque de taux de la dette brute au 30 septembre 2023 ainsi que son évolution prévisionnelle en 2023/2024, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2023 et de la prévision d'évolution de la dette, peut se résumer comme suit :

	30/09/2023	30/09/2024
Dette brute exposée	14,2 %	20,0 %
Dette brute non exposée	85,8 %	80,0 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 1 mois et 3 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2022/2023, compte tenu du profil d'endettement de la Société, aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2022/2023		
	Impact sur le résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts
	Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	- 2,5	0	3,00
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	2,4	0	- 3,00

### Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Israël et en Suisse non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe). Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés : la part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est inférieure à 1 %.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change.

Les seules opérations mises en place au 30 septembre 2023 sont :

- des achats à terme de dollars pour un montant global de 1,0 MUSD ;

### 2.2. Gestion des risques

#### Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe détient des actifs significatifs portant intérêt à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du découvert et des emprunts à long terme et moyen terme. Au 30 septembre 2023, la dette du Groupe est fixée pour 85,8 % (taux fixe ou taux variable couvert) et reste exposée aux variations de taux à hauteur de 14,2 %. Cette dette est constituée de dettes bancaires (61 %) et de dettes de marché (39 %). S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des caps et à des swaps de taux variable contre taux fixe (cf. note 6.12).

- des ventes à terme de GBP pour un montant total de 1,8 MGB ;
- des achats à terme de Shekels Israéliens pour un montant global de 5,0 MILS.

Pour les autres opérations hors zone euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.



### Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. L'essentiel de ses activités est réalisé auprès de clients finaux (activités B to C). Les ventes sont réglées en espèces, en chèques ou au moyen de cartes bancaires reconnues en amont de la consommation du service rendu. Par ailleurs, il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié.

### Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités au-delà des besoins récurrents.

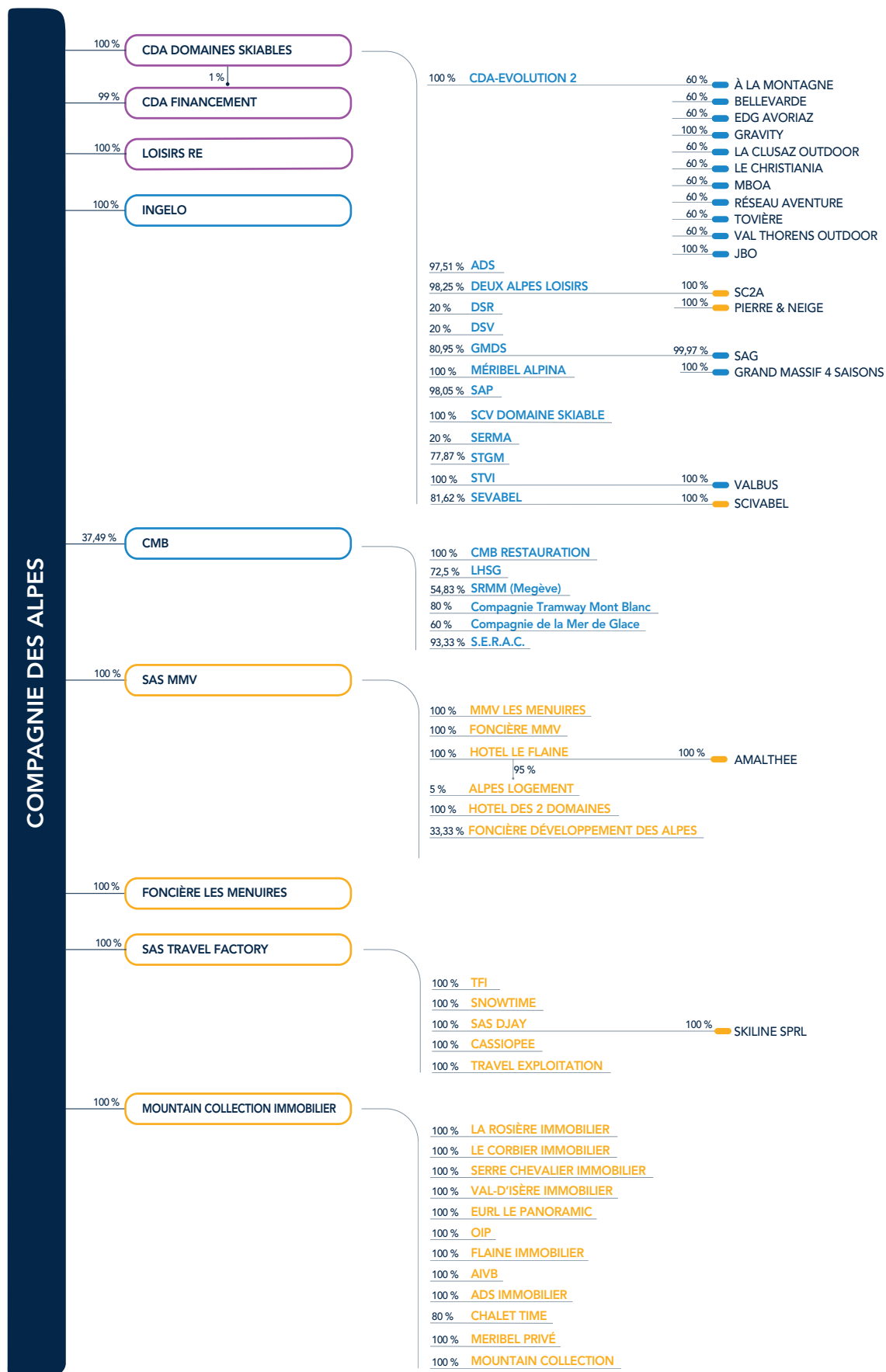
Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à un covenant (cf. note 6.12). Une analyse du risque de liquidité est communiquée au Chapitre 2.2.

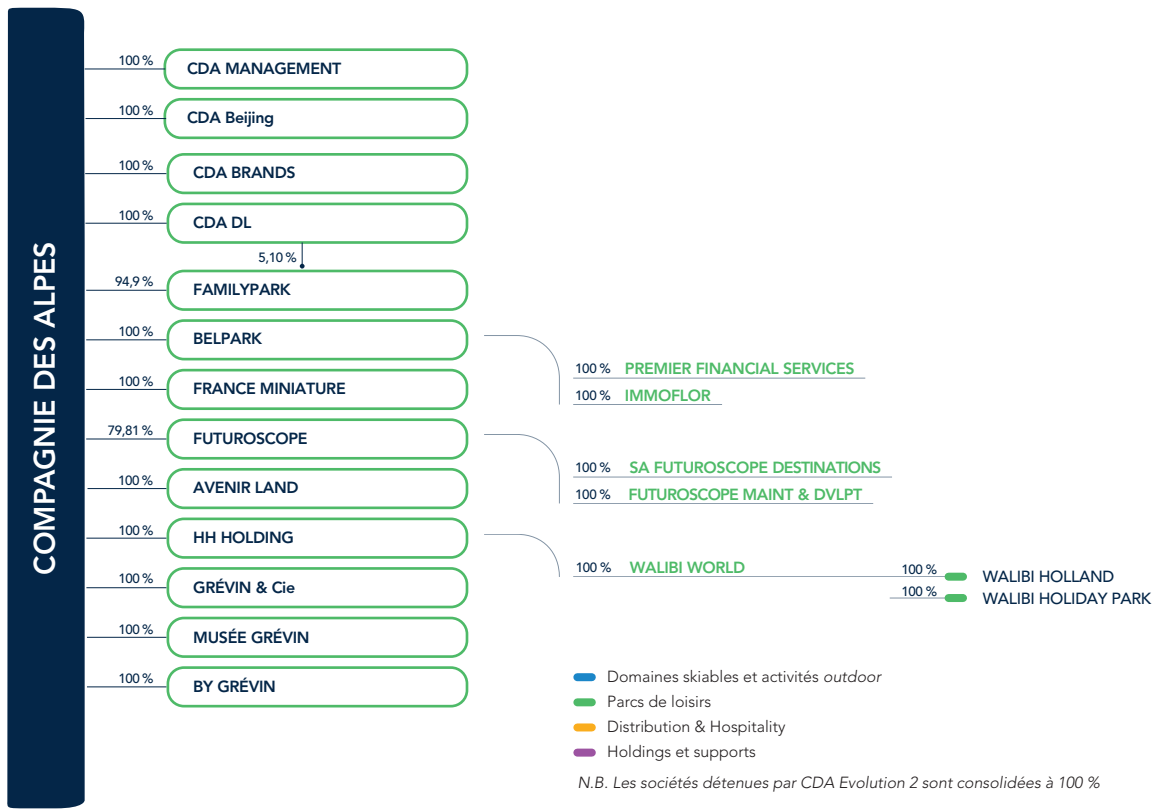
### Risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est par conséquent faible.

## Note 3 Organigramme du groupe Compagnie des Alpes





## Note 4 Périmètre de consolidation

### 4.1. Variations de périmètre de l'exercice

Le Groupe a procédé, début octobre 2022, à l'acquisition de 85 % des parts du groupe MMV, second opérateur d'hôtels et de résidence club des Alpes françaises, qui est composé des sociétés suivantes : SAS MMV, Foncière MMV, Hotel le Flaine, Amalthée, Alpes Logement, Hôtel des 2 Domaines, Mountain Collection, Foncière Développement des Alpes (cf. note 6.16). Il dispose également de promesses de vente conclues à son profit pour acquérir les 15 % restants : l'analyse des conditions de dénouement de ces engagements entre le Groupe et les minoritaires conduit à consolider le sous-groupe MMV à 100 % au 30 septembre 2023.

Par ailleurs, le Groupe a également procédé aux rachats suivants :

- 100 % des actions de la société JBO, une école de ski située à Bourg-Saint Maurice, acquises le 4 novembre 2022 ;

- 80 % des actions de Chalet Time, une agence immobilière située à Val-d'Isère, acquises le 16 janvier 2023 ;
- 88,52 % des actions de Foncière les Ménuires, acquises le 26 juillet 2023, une société de portage de baux. Ce rachat porte à 100 % la détention de cette société par le Groupe.

Le Groupe a aussi décidé de consolider, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, la société Méribel Privé, qui a une activité de conciergerie à Méribel, et est détenue à 100 % par la société Mountain Collection Immobilier.

À l'exception de l'acquisition du groupe MMV dont les incidences sont décrites en note 6.16, les autres variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

## 4.2. Liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2023 (méthode et secteur d'activité)

### ➔ COMPAGNIE DES ALPES

Maison mère : Compagnie des Alpes – 50-52, boulevard Haussmann – 75009 Paris

Domaines skiables	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt	PARCS DE LOISIRS	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
STGM 73320 Tignes	IG	SA	77,87	Grévin & Cie 60128 Plailly	IG	SA	100
ADS 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	97,51	Musée Grévin 75009 Paris	IG	SA	100
SAP 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	98,05	France Miniature 78990 Élancourt	IG	SAS	100
SEVABEL 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	81,62	Harderwijk Hellendoorn Holding Harderwijk – Pays-Bas	IG	BV	100
Méribel Alpina 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	100	Walibi World Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
Grand Massif Domaines skiables 74300 Flaine	IG	SA	80,95	Walibi Holland Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
SAG 74300 Flaine	IG	SA	80,93	Walibi Holiday Park Biddinghuizen – Pays-Bas	IG	BV	100
SCV Domaine skiable 05330 St Chaffrey	IG	SA	100	Belpark BV 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
STVI 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	ImmoFlor NV 8902 Ieper – Belgique	IG	NV	100
VALBUS 73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100	Premier Financial Services 8902 Ieper – Belgique	IG	BV	100
Deux Alpes Loisirs (DAL) 38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25	CDA Brands 75009 Paris	IG	SAS	100
Groupe Cie du Mont-Blanc 74400 Chamonix	ME	SA	37,49	Avenir Land 38630 Les Avenières	IG	SAS	100
SERMA 74110 Morzine	ME	SAS	20	Parc Futuroscope 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
DSR 73700 Montvalezan	ME	SAS	20	Futuroscope Destination 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
DSV 73420 Valmorel	ME	SAS	20	Futuroscope M&D 86130 Jaunay Clan	IG	SA	79,81
Grand Massif 4 Saisons 74300 Arrâche la Frasse	IG	SARL	80,95	CDA DL 60128 Plailly	IG	SA	100
INGELO 73000 Chambéry	IG	SAS	100	CDA MANAGEMENT 75009 Paris	IG	SAS	100
CDA EVOLUTION 2 73000 Chambéry	IG	SAS	100	CDA Beijing Chine – Pékin	IG	LTD	100
À La Montagne 73210 Landry	IG	SAS	60	BY GRÉVIN Genève – Suisse	IG	SA	100
Bellevarde 73320 Tignes	IG	SAS	60	FamilyPark GMBH Sankt Margarethen im Burgenland – Autriche	IG	Inc.	100
E.D.G. Avoriaz 74110 Morzine	IG	SAS	60				
Gravity 74110 Montriond	IG	SAS	100				
La Clusaz Outdoor 74220 La Clusaz	IG	SAS	60				
Le Christiania 73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SAS	60				
MBOA 74120 Megève	IG	SAS	60				
Réseau Aventure 74400 Chamonix	IG	SAS	60				
Tovière 73320 Tignes	IG	SAS	60				
Val Thorens Outdoor 73440 Les Belleville	IG	SAS	60				
JBO 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SAS	100				

(1) IG = Intégration globale..

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Distribution & Hospitality	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>Travelfactory</b>			
92210 Clichy	IG	SAS	100
<b>Djay</b>			
92210 Clichy	IG	SAS	100
<b>TFI</b>			
Raanana, Israël	IG	SAS	100
<b>Skiline</b>			
Anvers, Belgique	IG	SPRL	100
<b>Snowtime</b>			
Amsterdam, Pays-Bas	IG	SARL	100
<b>Cassiopée</b>			
92210 Clichy	IG	SASU	100
<b>Travelfactory Exploitation</b>			
92210 Clichy	IG	SARL	100
<b>Foncière Les Ménuires</b>			
73440 Les Belleville	IG	SAS	100
<b>SC2A</b>			
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
<b>Pierre et Neige</b>			
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25
<b>SCIVABEL</b>			
73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	81,62
<b>Moutain Collection Immobilier</b>			
73000 Chambéry	IG	SARL	100
<b>Le Corbier Immobilier</b>			
73300 Villarembert	IG	SASU	100
<b>La Rosière Immobilier</b>			
73700 Montvalezan	IG	SASU	100
<b>Chalet Time Immobilier</b>			
73150 Val-d'Isère	IG	SAS	80
<b>Serre Chevalier Immobilier</b>			
05330 Saint-Chaffrey	IG	SASU	100
<b>Val-d'Isère Immobilier</b>			
73150 Val-d'Isère	IG	SAS	100
<b>EURL Le Panoramic</b>			
73320 Tignes	IG	SAS	100
<b>Agence Immobilière de la Vallée de Belleville (AIVB)</b>			
73440 Les Belleville	IG	SASU	100

Distribution & Hospitality	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>Office Immobilier de La Plagne (OIP)</b>			
73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SASU	100
<b>Méribel Privé</b>			
73550 Les Allues	IG	SASU	100
<b>Flaine Immobilier</b>			
74300 Arâches-La-Frasse	IG	SAS	100
<b>ADS Immobilier</b>			
73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SASU	100
<b>SAS MMV</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>Foncière MMV</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>MMV Les Ménuires</b>			
73000 Chambéry	IG	SAS	100
<b>SCI Hôtel le Flaine</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SCI	100
<b>Alpes Logements</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SCI	100
<b>Amalthée</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	EURL	100
<b>Hôtel des Deux Domaines</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	IG	SAS	100
<b>Moutain Collection</b>			
73000 Chambéry	IG	SAS	100
<b>Foncière Développement des Alpes</b>			
06700 Saint-Laurent-du-Var	ME	SAS	33,33

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

Holdings & Supports	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	% d'intérêt
<b>CDA Financement</b>			
75009 Paris	IG	SNC	100
<b>CDA-DS</b>			
75009 Paris	IG	SAS	100
<b>Loisirs Ré</b>			
L – 2633 Senningenberg (GDL)	IG	SA	100

(1) IG = Intégration globale.  
ME = Mise en équivalence.

## Note 5 Informations sur le compte de résultat consolidé

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la Présidence et de la Direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- chiffre d'affaires ;
- excédent brut opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings et, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, les prestations de holdings de CDA SA) ;
- investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

### Réorganisation du Groupe

En application de la norme IFRS 8 relatives aux secteurs opérationnels, le groupe a créé une nouvelle *Business Unit* « *Distribution & Hospitality* », regroupant les activités de tour-opérateurs (Travelfactory), de distribution (agences immobilières) et d'hébergement (groupe MMV, autres résidences).

Dans le cadre de cette réorganisation, le groupe a décidé de transférer l'activité de conseil (CDA Management et CDA Beijing) dans la *Business Unit* des Parcs de loisirs et l'activité de la société Ingénierie de Loisirs (INGELO) dans les Domaines skiabiles et activités outdoor.

La présentation par secteur d'activité de l'exercice précédent a été modifiée en conséquence et l'impact sur les agrégats par *Business unit* est détaillé ci-après.

Le Groupe a aussi décidé de communiquer sur un EBO après prestations de holdings : en effet cette nouvelle présentation permet de prendre en compte par *business unit* l'intégralité des prestations de holdings et de ne garder dans la dernière *business unit* holdings et supports qu'un EBO correspondant aux frais de holdings non refacturés aux filiales. Le passage entre les deux EBO est également détaillé ci-après.

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	EBO avant prestations de holdings	Prestations de holdings	EBO après prestations de holdings	Investissements industriels nets
<b>30 SEPTEMBRE 2022 RETRAITÉ</b>					
Domaines skiabiles et activités <i>outdoor</i>	456 201	179 427	- 8 917	170 510	68 961
Parcs de loisirs	469 426	158 006	- 8 861	149 145	88 335
Distribution & Hospitality	32 910	1 109	- 392	717	6 176
Holdings et supports	0	- 25 955	18 170	- 7 785	13 551
<b>30 SEPTEMBRE 2022 PUBLIÉ</b>					
Domaines skiabiles et activités <i>outdoor</i>	455 476	179 361	- 8 892	170 469	69 089
Parcs de loisirs	468 492	158 274	- 8 841	149 433	88 325
Holdings et supports	34 569	- 25 048	17 733	- 7 315	19 609

### 5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des Domaines skiabiles est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 95 % du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (environ 55 % du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

Le chiffre d'affaires du secteur Distribution & Hospitality est constitué d'une part, de l'activité hébergement, tours opérateurs, agences immobilières et d'autre part, des activités de restauration, bien-être, loisirs et autres en lien avec l'hébergement.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiabiles et activités <i>outdoor</i>	Parcs de loisirs	Distribution & Hospitality	Total
France	489 208	364 131	107 632	960 971
Hors France	0	161 805	2 687	164 492
<b>TOTAL AU 30/09/2023</b>	<b>489 208</b>	<b>525 936</b>	<b>110 319</b>	<b>1 125 463</b>
France	456 201	323 669	31 277	811 147
Hors France	0	145 757	1 633	147 390
<b>TOTAL AU 30/09/2022 <sup>(1)</sup></b>	<b>456 201</b>	<b>469 426</b>	<b>32 910</b>	<b>958 537</b>

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2021/2022 ont été retraitées pour prendre en compte l'évolution de l'organisation décrite dans les faits marquants.

## 5.2. Excédent Brut Opérationnel par secteur d'activité

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2023			30/09/2022 <sup>(1)</sup>		
	Chiffre d'affaires	Excédent brut opérationnel <sup>(2)</sup>	Marge opérationnelle (EBO/CA)	Chiffre d'affaires	Excédent brut opérationnel <sup>(2)</sup>	Marge opérationnelle (EBO/CA)
Domaines skiables et activités outdoor	489 208	151 062	30,9 %	456 201	170 510	37,4 %
Parcs de loisirs	525 936	140 089	26,6 %	469 426	149 146	31,8 %
Distribution & Hospitality	110 319	22 975	20,8 %	32 910	717	2,2 %
Holdings et supports	0	- 6 455	NS	0	- 7 785	NS
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 463</b>	<b>307 671</b>	<b>27,3 %</b>	<b>958 537</b>	<b>312 587</b>	<b>32,6 %</b>

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2021/2022 ont été retraitées pour prendre en compte l'évolution de l'organisation décrite dans les faits marquants.

(2) Le Groupe a pris la décision d'inclure dans l'Excédent brut opérationnel des métiers la refacturation des prestations de holdings entre CDA SA et les filiales du Groupe. L'EBO global du Groupe reste inchangé.

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	30/09/2023		30/09/2022 <sup>(1)</sup>	
	Investissements industriels nets	Taux d'investissement (Inv/CA)	Investissements industriels nets	Taux d'investissement (Inv/CA)
Domaines skiables et activités outdoor	91 952	18,8 %	68 961	15,1 %
Parcs de loisirs	118 598	22,5 %	88 335	18,8 %
Distribution & Hospitality	10 700	9,7 %	6 176	18,8 %
Holdings et supports	14 188	NS	13 551	NS
<b>TOTAL</b>	<b>235 439</b>	<b>20,9 %</b>	<b>177 023</b>	<b>18,5 %</b>

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2021/2022 ont été retraitées pour prendre en compte l'évolution de l'organisation décrite dans les faits marquants.

## 5.3. Autres charges et produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Indemnités liées à la crise sanitaire	3 686	9 961
Indemnités sur sinistres	0	19 500
PV de cession d'actifs autres	- 1 302	- 984
Redevances de DSP, de marques et autres	- 41 872	- 37 979
Dotations/Reprises sur provisions	- 2 506	9 214
Autres produits et charges	3 859	- 5 560
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 38 134</b>	<b>- 5 848</b>

Au 30 septembre 2022, les indemnités sur sinistres correspondaient aux indemnités d'assurance perçues sur les inondations en Belgique nettes des coûts comptabilisés en autres produits et charges d'exploitation.

## 5.4. Autres produits et charges opérationnels

Ils se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Produits et charges exceptionnels liés à la résiliation anticipée de la DSP des Deux Alpes	4 007	
Autres	- 1	236
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>4 006</b>	<b>236</b>



## 5.5. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Charges d'intérêts sur emprunts	- 21 959	- 12 121
Charges d'intérêts sur dette de loyers	- 8 850	- 4 170
Produits de trésorerie & équivalent de trésorerie	5 762	0
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>- 25 047</b>	<b>- 16 291</b>
Pertes sur opérations financières <sup>(1)</sup>	- 625	- 1 149
Autres résultats financiers	- 553	- 747
Résultat de change	- 137	6
Effet sur le résultat des titres évalués en JVR <sup>(2)</sup>	- 1 429	404
Dépréciation des créances financières	- 315	- 1 447
Dividendes perçus	477	161
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>- 2 582</b>	<b>- 2 772</b>

(1) Quotes-parts de pertes de sociétés non consolidées (en transparence fiscale).

(2) Y compris les provisions pour pertes des filiales.

## 5.6. Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose en :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Impôt exigible	- 20 870	- 23 762
Impôt différé	- 4 066	- 14 503
<b>TOTAL</b>	<b>- 24 935</b>	<b>- 38 265</b>

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées, y compris le résultat des activités abandonnées prises en compte dans l'intégration fiscale, avant

l'impôt et avant prise en compte des pertes de valeur sur écarts d'acquisition).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>121 820</b>	<b>161 298</b>
Taux d'impôt en vigueur	25,00 %	26,50 %
Charge d'impôt théorique	30 455	42 744
Effet des :		
Écarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	155	- 1 539
Charges non déductibles/produits non taxables	- 2 326	- 2 269
Déficits reportables non activés	438	281
Activation de déficits antérieurs	- 1 000	1 207
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	- 2 456	- 2 891
Autres	- 330	732
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>24 935</b>	<b>38 265</b>

Le Groupe a un historique solide de bénéfices et les impôts différés actif sur reports déficitaires relèvent principalement des pertes liées à la crise sanitaire, non récurrentes. Le délai de recouvrement de ces impôts différés actifs sur reports déficitaires est usuellement de cinq ans. Les projections à cinq ans qui sous-tendent la reconnaissance de ces impôts différés actifs sont alignées sur les hypothèses utilisées pour les tests de valeurs des actifs immobilisés.

### Amendement IAS 12 : « Pilier II »

En décembre 2021, l'OCDE a publié un projet de réforme des règles fiscales internationales proposant la mise en place d'un

impôt sur les bénéfices minimal de 15 % pour les groupes multinationaux (« Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE » du Pilier II). En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE. Les États membres doivent transposer la directive d'ici au 31 décembre 2023, pour une application progressive des mesures à partir de 2024.

Le Groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de ces textes.

## 5.7. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	Produits	Résultat	EBO	Quote-part résultat de sociétés associées
<b>30/09/2022</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	119,7	20,3	49,8	7,6
SERMA (Avoriaz)	France	44,8	9,6	20,3	1,9
DSV (Valmorel)	France	15,4	3,9	5,4	0,8
DSR (La Rosière)	France	16,8	4,4	8,0	0,9
Société du Téléphérique de Funiflaine	France	0,0	- 1,0	- 1,0	- 0,2
<b>TOTAL</b>					<b>10,9</b>
<b>30/09/2023</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	131,1	16,3	47,1	6,1
SERMA (Avoriaz)	France	54,4	13,2	23,7	2,6
DSV (Valmorel)	France	14,5	0,5	3,3	0,1
DSR (La Rosière)	France	17,4	2,7	5,9	0,5
Société du Téléphérique de Funiflaine	France	0,0	1,7	- 1,2	0,4
Foncière de Développement des Alpes	France	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>					<b>9,8</b>

## 5.8. Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère par action et résultat net dilué par action

Le résultat net – part des actionnaires de la maison mère s'élève à 90 371 K€.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère	90 371	114 400
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	50 533 135	50 443 612
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE</b>	<b>1,79 €</b>	<b>2,27 €</b>

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net – Part des actionnaires de la maison mère utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	90 371	114 400
Nombre d'actions en circulation	50 533 135	50 443 612
Ajustement pour effet dilutif des plans d'actions de performance	262 492	199 304
<b>RÉSULTAT NET – PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>1,78 €</b>	<b>2,26 €</b>

## 5.9. ROCE opérationnel

Pour l'exercice 2022/2023, la réconciliation entre le ROCE Groupe et le ROCE opérationnel métiers s'établit comme suit :

	Domaines skiables et Parcs de loisirs	Reste du Groupe	Total Groupe
Résultat opérationnel	161 808	- 22 184	139 624
Impôt théorique (à 25 %)	- 40 452	5 546	- 34 906
Résultat opérationnel après impôt	121 356	-16 638	104 718
Actifs utilisés hors goodwill	1 312 615	249 037	1 561 652
<b>ROCE OPÉRATIONNEL MÉTIERS</b>	<b>9,2 %</b>		<b>6,7 %</b>
Goodwills	223 419	42 659	266 078
Actifs utilisés totaux (y compris goodwill)	1 536 034	291 696	1 827 730
<b>ROCE GROUPE</b>			<b>5,7 %</b>

## Note 6 Informations sur le bilan consolidé

### 6.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
<b>AU 30/09/2021</b>	<b>340 041</b>	<b>- 117 017</b>	<b>223 024</b>
Variation de périmètre	0	0	0
Autres variations	- 242	0	- 242
<b>AU 30/09/2022</b>	<b>339 799</b>	<b>- 117 017</b>	<b>222 782</b>
Variation de périmètre	43 296	0	43 296
Autres variations	0	0	0
<b>AU 30/09/2023</b>	<b>383 095</b>	<b>- 117 017</b>	<b>266 078</b>

Au 30 septembre 2023, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Domaines skiables et activités <i>outdoor</i>	136 389	135 752
Parcs de loisirs	87 030	87 030
Distribution & Hospitality	42 659	0
Holdings et supports	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>266 078</b>	<b>222 782</b>

Au 30 septembre 2023, les acquisitions du groupe MMV, Chalet Time et JBO ont dégagé un *goodwill* total de 43,3 M€, correspondant principalement au *goodwill* de MMV.

#### Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de plans à cinq ans (cf. note 1.15.).

Le Groupe a modélisé des plans d'affaires, sur la base d'un scénario central et de sensibilités. Les plans d'affaires 2024-2028 sont bâtis sur des hypothèses réalistes, cohérentes avec l'exercice 2022/2023 et intègrent les hypothèses et orientations budgétaires nécessaires à la poursuite d'une croissance rentable dans les Parcs de loisirs et dans les Domaines skiables :

- maîtrise des coûts ;
- sélectivité accrue des investissements et priorité donnée aux dépenses d'attractivité dans les Parcs de loisirs.

Ils intègrent en outre une estimation des impacts liés aux renouvellements de contrats de concession devant intervenir dans les cinq prochaines années et de l'impact du changement climatique ainsi que des engagements et renoncements pris par le Groupe. Les prévisions à long terme prennent en compte des investissements adressant les risques climatiques (notamment le niveau d'enneigement et la fragilisation du permafrost).

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités testées. Ce taux, qui s'élève à 8 %, (inchangé par comparaison avec l'exercice précédent), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes. En effet le Groupe a révisé à la hausse son taux de WACC au cours des cinq derniers exercices (celui-ci est passé de 6 % à 8 %) et considère que l'application d'un taux de WACC de 8 % à des plans révisés et plus prudents, notamment dans les Domaines skiables, donne une estimation raisonnable de la valeur d'entreprise par BU.

Par ailleurs un taux de WACC de 9 % a été retenu pour les tests de dépréciation de l'activité d'hébergement portée principalement par le groupe MMV, et enfin, un taux de WACC de 12 % a été retenu pour les tests de dépréciation relatifs au sous-groupe Travelfactory, afin de prendre en compte le niveau de risque de son activité de tour-opérateur (inchangé comparé au 30 septembre 2022).

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1,5 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

#### Résultats des tests de valeur réalisés

Les résultats des tests de dépréciations effectués au 30 septembre 2023 indiquent une absence de dépréciation des écarts d'acquisitions à constater sur cet exercice.

#### Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

Il est rappelé que les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des secteurs d'activité afin de refléter la mesure de création de valeur, le suivi de la performance et le niveau de prise de décisions stratégiques au sein du Groupe.

## Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance

### Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (775,6 M€).

		Taux d'actualisation		
		7,5 %	8,0 %	8,5 %
Taux de croissance LT	1,5 %	239,7	164,4	99,1
	1,25 %	273,7	193,1	123,7
	1,5 %	310,5	224,1	150,0
	1,75 %	350,5	257,5	178,3
	2 %	394,2	293,7	208,7

### Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (650,4 M€).

		Taux d'actualisation		
		7,5 %	8,0 %	8,5 %
Taux de croissance LT	1,5 %	260,0	169,1	91,6
	1,75 %	303,7	205,5	122,4
	2 %	351,2	245,0	155,6
	2,25 %	405,7	289,8	193,0
	2,5 %	463,4	336,8	231,9

### Distribution & Hospitality

Concernant le dernier secteur, Distribution & Hospitality, il comporte des sociétés ayant des activités différentes qui sont testées individuellement ou par sous-groupe regroupant des sociétés ayant des activités similaires (tour-opérateur, distribution, hébergement).

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (180,2 M€) :

		Taux d'actualisation		
		8,7 %	9,2 %	9,7 %
Taux de croissance LT	1,2 %	16,2	11,1	6,8
	1,4 %	18,3	13,0	8,3
	1,7 %	20,7	15,0	10,0
	1,90 %	23,2	17,1	11,8
	2,2 %	26,0	19,4	13,8

L'analyse de sensibilité met en évidence une absence d'*impairment* additionnel en cas d'augmentation du taux de WACC de 1 point.

## 6.2. Immobilisations incorporelles

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	Au 30/09/2023
<b>Valeurs brutes</b>								
Droits d'usage	82 311	33	0			0	0	82 344
Logiciels	62 664	8 086	- 21 860			1 900	6 071	56 861
Site Internet	8 314	706	- 10			0	- 388	8 622
Fonds commerciaux	12 707	0	0			205	- 1	12 911
Enseignes et marques	43 098	0	0			34 100	1 217	78 415
Contrats et relations clients attachés	2 637	0	0			0	0	2 637
Concession échangeur Parc Astérix	6 293	0	0			0	0	6 293
Films et œuvres cinématographiques	11 225	294	- 343			0	2 060	13 236
Autres immobilisations incorporelles	18 290	995	- 4 360			2 515	1 687	19 128
Immobilisations incorporelles en cours	9 076	9 247	0			0	- 9 271	9 052
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>256 615</b>	<b>19 361</b>	<b>- 26 573</b>			<b>38 720</b>	<b>1 375</b>	<b>289 499</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>								
Amort. Droits d'usage	- 74 968			- 508	0	0	0	- 75 476
Amort./Logiciels	- 44 812			- 8 541	21 856	0	313	- 31 184
Amort./Site Internet	- 5 855			- 3 528	10	0	1 093	- 8 280
Amort. Fonds commerciaux	- 8 486			- 151	0	- 2	1	- 8 638
Amort. Contrats et relations clients attachés	- 2 636			0	0	0	0	- 2 636
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	- 2 148			- 64	0	0	0	- 2 212
Amort. Films et œuvres cinématographiques	- 8 266			- 1 347	343	0	0	- 9 270
Amort. Autres immobilisations incorporelles	- 15 157			- 3 363	4 194	- 2 324	- 1 231	- 17 882
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 162 328</b>			<b>- 17 502</b>	<b>26 403</b>	<b>- 2 326</b>	<b>176</b>	<b>- 155 578</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>94 287</b>	<b>19 361</b>	<b>- 26 573</b>	<b>- 17 502</b>	<b>26 403</b>	<b>36 394</b>	<b>1 551</b>	<b>133 921</b>

Les investissements de l'exercice sont principalement composés de dépenses relatives à des sites Internet, des projets digitaux (CRM, déploiement de data lakes) ainsi qu'à des logiciels informatiques.

La colonne « Variations de périmètre » intègre les immobilisations du groupe MMV, JBO, Méribel Privé, Chalet time et Foncière Les Ménuires.

La ligne « Enseignes et marques » comprends les marques Grévin, Walibi, Familypark, Snowtime, EVOLUTION 2 ainsi que la marque MMV depuis le 3 octobre 2022.

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.12. Une dépréciation des actifs incorporels de TravelFactory a été comptabilisée au 30 septembre 2023 pour un montant de 3,7 M€.

### 6.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Acquisitions	Subven- tions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	Au 30/09/2023
<b>Valeurs brutes</b>									
Terrains et aménagements	76 852	73		- 528			25 049	916	102 362
Travaux de pistes	116 597	236						1 766	118 599
Enneigement artificiel	198 732	349		- 4				3 838	202 915
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	513 122	15 827		- 2 057			21 655	- 34 979	513 568
Hôtels et Résidences de tourisme		3 280		- 49			69 874	55 151	128 256
Remontées mécaniques	911 454	8 976		- 5 842			1 965	30 880	947 433
Engins de damage	48 547	4 812		- 7 139				3 556	49 776
Attractions	516 779	14 757		- 3 349				18 608	546 795
Matériels et mobiliers	235 082	13 576		- 8 662			13 298	8 065	261 359
Autres immobilisations corporelles	106 395	7 431	- 5 231	- 1 737			55	3 343	110 256
Immobilisations corporelles en cours	132 451	156 224		- 1 318			1 862	- 85 530	203 689
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 744	6 477					23	- 6 530	2 714
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>2 858 755</b>	<b>232 018</b>	<b>- 5 231</b>	<b>- 30 685</b>			<b>133 781</b>	<b>- 916</b>	<b>3 187 721</b>
<b>Amortissements</b>									
Terrains et aménagements	- 34 651				- 1 212	164			- 35 699
Travaux de pistes	- 52 848				- 3 505	- 18		215	- 56 156
Enneigement artificiel	- 137 341				- 6 333	1			- 143 673
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 303 051				- 17 501	1 469	- 119	10 327	- 308 875
Hôtels et Résidences de tourisme					- 7 111	11	- 15 395	- 10 513	- 33 008
Remontées mécaniques	- 537 890				- 38 471	5 623			- 570 738
Engins de damage	- 38 594				- 6 058	5 983		- 556	- 39 225
Attractions	- 288 573				- 23 880	3 135		89	- 309 229
Matériels et mobiliers	- 174 534				- 15 695	9 971	- 8 766	- 2 736	- 191 760
Autres immobilisations corporelles	- 88 294				- 6 779	2 781	- 27	3 433	- 88 886
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 1 655 776</b>				<b>- 126 545</b>	<b>29 120</b>	<b>- 24 307</b>	<b>258</b>	<b>- 1 777 250</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 202 979</b>	<b>232 018</b>	<b>- 5 231</b>	<b>- 30 685</b>	<b>- 126 545</b>	<b>29 120</b>	<b>109 474</b>	<b>- 659</b>	<b>1 410 471</b>
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 418 394	151 304	- 304	- 19 131			133 781	- 6 784	1 677 259
Amortissements immobilisations en propre	- 831 141				- 69 361	17 981	- 24 307	258	- 906 570
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE</b>	<b>587 253</b>	<b>151 304</b>	<b>- 304</b>	<b>- 19 131</b>	<b>- 69 361</b>	<b>17 981</b>	<b>109 474</b>	<b>- 6 527</b>	<b>770 689</b>
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 440 361	80 714	- 4 927	- 11 554				5 868	1 510 462
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 824 635				- 57 184	11 139			- 870 680
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>615 726</b>	<b>80 714</b>	<b>- 4 927</b>	<b>- 11 554</b>	<b>- 57 184</b>	<b>11 139</b>		<b>5 868</b>	<b>639 782</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 202 979</b>	<b>232 018</b>	<b>- 5 231</b>	<b>- 30 685</b>	<b>- 126 545</b>	<b>29 120</b>	<b>109 474</b>	<b>- 659</b>	<b>1 410 471</b>

Les investissements bruts de la période s'élèvent à 226,8 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- pour le secteur Domaines skiables (95,7 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2022/2023 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2023/2024. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiables (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture) ;
- pour le secteur Parcs de loisirs (120,5 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité et en investissements de maintien et divers ;
- pour le secteur Distribution & Hospitality (10,4 M€), ils correspondent pour l'essentiel aux travaux et aménagements dans les hôtels et résidences de tourisme ;
- la colonne « Variations de périmètre » intègre les immobilisations du groupe MMV, JBO, Méribel Privé, Chalet time et Foncière Les Ménuires ;
- enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 30 septembre 2023, les mises au rebut et les écarts de conversion.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

Région ou pays <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Domaines skiiables et activités outdoor	Parcs de loisirs	Distribution & Hospitality	Holdings et supports	30/09/2023	30/09/2022
France		702 410	354 517	172 009	31 992	1 260 928	1 042 775
Autres (hors France)		0	282 376	1 089	0	283 464	254 491
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		<b>702 410</b>	<b>636 893</b>	<b>173 098</b>	<b>31 992</b>	<b>1 544 392</b>	<b>1 297 266</b>
Immobilisations incorporelles	6.2	6 919	57 784	40 167	29 051	133 921	94 287
Immobilisations corporelles	6.3	695 491	579 109	132 931	2 941	1 410 471	1 202 979
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN</b>		<b>702 410</b>	<b>636 893</b>	<b>173 098</b>	<b>31 992</b>	<b>1 544 392</b>	<b>1 297 266</b>

#### 6.4. Participations dans les entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2023	30/09/2022
<b>VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>101 300</b>	<b>88 050</b>
Variation de périmètre et divers	519	2 343
Résultat de la période	9 826	10 906
Dividendes versés	- 2 881	0
<b>VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>108 764</b>	<b>101 300</b>
dont :		
Compagnie du Mont-Blanc	72 704	67 599
Avoriaz	27 209	25 452

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. Cependant, le titre étant à très faible liquidité et très volatile, le cours de bourse n'est pas représentatif de la valeur recouvrable des titres détenus par le Groupe. En effet, la valeur pour le Groupe est appréciée au regard de sa valeur d'utilité (délégation

de service public de Chamonix renouvelée jusqu'en 2053). À titre indicatif, l'écart entre la valeur boursière de la Compagnie du Mont-Blanc au 30 septembre 2023 et la valeur d'équivalence des titres est positif pour 29,1 M€.

## 6.5. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Valeurs brutes	939	939
Dépréciations	- 54	- 54
<b>STOCKS FONCIERS</b>	<b>885</b>	<b>885</b>
Valeurs brutes	338	373
Dépréciations	- 313	- 313
<b>EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT</b>	<b>25</b>	<b>60</b>
Valeurs brutes	27 720	23 088
Dépréciations	- 637	- 683
<b>STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES</b>	<b>27 083</b>	<b>22 406</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 993</b>	<b>23 351</b>

Les stocks fonciers concernent principalement la société SAG (Flaine) qui viabilise des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiabiles (pièces

détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes, production des cires).

## 6.6. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Créances clients :		
Valeur brute	35 352	27 838
Dépréciation pour pertes de crédit avérées	- 2 332	- 1 959
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	- 300	- 300
<b>VALEUR NETTE :</b>	<b>32 720</b>	<b>25 579</b>
Avances et acomptes	7 070	4 175
Créances sociales et fiscales	38 872	38 433
Autres créances d'exploitation	13 459	8 584
<b>TOTAL</b>	<b>92 120</b>	<b>76 771</b>



## 6.7. Actifs financiers et autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	30/09/2023			30/09/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Titres disponibles à la vente						
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	1 707		1 707	2 097		2 097
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 247		1 247	1 247		1 247
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	3 298		3 298	3 420		3 420
Prêts et créances rattachés à des participations	20 044		20 044	26 535		26 535
Dépôts et cautionnements	2 954		2 954	1 268		1 268
Dérivés sur opérations de financement	661	1 644	2 305	806	183	989
Autres actifs financiers	1 688	77	1 765	955	44	999
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31 599</b>	<b>1 721</b>	<b>33 320</b>	<b>36 328</b>	<b>227</b>	<b>36 555</b>
Dépréciations	- 6 861		- 6 861	- 11 189		- 11 189
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>24 738</b>	<b>1 721</b>	<b>26 459</b>	<b>25 139</b>	<b>227</b>	<b>25 366</b>
Autres actifs non courants	456		456	6 411		6 411
Subventions d'investissement à recevoir		5 071	5 071		3 682	3 682
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		421	421		2 505	2 505
Charges constatées d'avance		12 886	12 886		9 246	9 246
Créances d'impôt		2 148	2 148		709	709
Autres créances		3 851	3 851		6 829	6 829
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>456</b>	<b>24 377</b>	<b>24 833</b>	<b>6 411</b>	<b>22 971</b>	<b>29 382</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>25 194</b>	<b>26 098</b>	<b>51 292</b>	<b>31 550</b>	<b>23 198</b>	<b>54 748</b>

Au 30 septembre 2022, les « Autres actifs non courants » correspondaient à l'indemnité de manque à gagner due par les communes délégantes qui avaient notifié à la société Deux Alpes Loisirs, leur décision de résilier par anticipation les contrats de

délégation de services. Cette créance a été reclassée dans les actifs courants au 30 septembre 2023, compte tenu du dénouement du litige (cf. note « Faits marquants »).

## 6.8. Titres de participations non consolidés

Les principaux titres non consolidés sont les suivants :

Titres de participations contrôlées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette <sup>(1)</sup>	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
DEUX ALPES BAIL	Portage de baux	30/09/2023	100 %	0	- 1 181	- 550	387	- 1 094
SAP LOCATION	Portage de baux	30/09/2023	100 %	0	- 379	- 394	495	- 304
SERRE CHEVALIER BAIL	Portage de baux	30/09/2023	100 %	668	668	- 233	400	- 233
SNC GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC	Portage de baux	30/09/2023	100 %	0	- 2 805	- 83	259	- 81
ÉTOILE POLAIRE LOGEMENT	Portage de murs	30/09/2022	78 %	1	- 1	- 3	408	0
LES TERRASSES D'HÉLIOS	Portage de murs	31/12/2022	100 %	2	- 3	- 242	0	0
SAP INVEST	Portage de murs	30/09/2023	100 %	0	- 466	- 543	582	- 521
SCI 2001	Portage de murs	31/12/2022	60 %	5	20	13	15	0
SCI FRONT DE NEIGE	Portage de murs	31/12/2022	78 %	0	- 778	- 57	222	- 45
LA PLAGNE RESORT	Tour-opérateur	30/09/2022	50 %	97	197	3	2 766	0
LES MÉNUIRES TOURS	Tour-opérateur	30/09/2022	50 %	17	37	0	0	0
SARL LES ARCS TOURS	Tour-opérateur	30/09/2023	99 %	897	906	- 8	1 451	- 11
SERRE CHEVALIER TOURS	Tour-opérateur	30/09/2023	100 %	20	- 15	- 85	1 219	- 85
<b>TOTAL</b>				<b>1 707</b>				<b>- 2 374</b>

Titres de participations non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
SAS 2CO IMMO	Portage de murs	31/12/2022	45 %	1 247	2 933	162	327	0
<b>TOTAL</b>				<b>1 247</b>				<b>0</b>

Titres de participations ne donnant pas le contrôle	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette <sup>(1)</sup>	Résultat	Dividendes versés	Variation capitaux propres
FONCIÈRE LA PLAGNE	Foncière	30/09/2022	6 %	0	181	26		
FONCIÈRE LES ARCS	Foncière	30/09/2022	11 %	147	1 217	- 288		
FONCIÈRE LES ÉCRINS	Foncière	30/09/2022	8 %	0	919	- 737		
FONCIÈRE RÉNOVATION MONTAGNE	Foncière	30/09/2022	10 %	0	3 410	- 979		
JARDIN D'ACCLIMATATION	Parc d'attractions	31/12/2022	20 %	0	10 472	- 1 586		
SACOVAL SEM	Portage de murs	31/12/2022	14 %	603	4 263	158		22
PLAGNE RENOV	Rénovation	31/05/2023	15 %	48	321	0		
SCI RT LES CLARINES	Portage de murs	31/12/2022	27 %	1 304	4 786	- 45		
VILMONT SARL	Portage de murs	31/05/2023	33 %	613	1 823	364	217	
RENOVARC	Rénovation	31/12/2022	15 %	45		- 10		
SAGEST TIGNES DÉVELOPPEMENT SARL	Autres services de restauration	30/09/2022	10 %	257	3 292	712		
DIVERS				281			181	- 61
<b>TOTAL</b>				<b>3 298</b>			<b>398</b>	<b>-39</b>

(1) Situation nette présentée dans les comptes sociaux.

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiables, dans des services d'aménagement immobilier, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Elles sont, pour l'essentiel, détenues dans un objectif d'utilité (en support aux activités commerciales de nos métiers).

## 6.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
OPCVM	71 003	162 004
Comptes à vue	38 670	140 527
Caisse	1 794	1 333
<b>TOTAL</b>	<b>111 467</b>	<b>303 863</b>

## 6.10. Capitaux propres

### Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2023, la CDA détenait au 30 septembre 2023, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 42 970 actions représentant une valeur comptable brute de 597 K€ ;
- un encours de trésorerie de 158 K€ (en principal et intérêts courus).

### Stock-options

#### Plans d'actions de performance

Il existe 214 732 actions de performance (représentant 0,4 % du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2023. Les options et attributions des plans d'actions de performance sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2023 sont décrites ci-après :

Plan d'attribution d'actions de performance <sup>(1)</sup>	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Total
Date de l'Assemblée	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	23/05/2021	09/03/2023	
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	23/05/2023	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	67 050	74 790	73 535	104 032	122 480	
Dont Mandataires sociaux <sup>(2)</sup>	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	165	198	176	189	214	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital		22 821	29 744			
Date de décision d'attributions complémentaires		05/07/2021	05/07/2021			
Date d'acquisition des actions de performance	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	26/05/2025	
Actions de performance définitivement acquises	53 350	79 530	89 523	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	13 700	18 081	13 756	4 910	6 870	
Actions de performance restantes	0	0	0	99 122	115 610	214 732

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

(2) Loïc Bonhoure s'est vu attribuer des actions gratuites au cours de ses précédentes fonctions techniques salariées de Directeur général adjoint Groupe en charge de la stratégie, du développement et des fusions-acquisitions, qu'il a acquises définitivement au cours de l'exercice 2022/2023. Aucune action gratuite ne lui a été attribuée au cours de son mandat social de Directeur général délégué.

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>199 304</b>	<b>191 657</b>	<b>134 940</b>
Droits attribués	122 480	104 032	73 535
Droits attribués par ajustement	0	0	52 565
Droits radiés	- 17 529	- 16 855	- 16 033
Actions acquises	- 89 523	- 79 530	- 53 350
Ajustements attributions	0	0	0
<b>DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>214 732</b>	<b>199 304</b>	<b>191 657</b>

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 060 K€ au 30 septembre 2023 (dont 883 K€ hors contributions sociales) contre 1 145 K€ au 30 septembre 2022.

#### Plan n° 26

Le Plan n° 26 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 23 mai 2023. Ce Plan porte sur 122 480 actions de performance et concerne 214 bénéficiaires.

Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel afférent au gouvernement d'entreprise.

Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2023 des actions de performance du Plan n° 26 représente 13,806 € (contre 12,299 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 25).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	3,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée deux ans)	2,912 %
Taux de turnover	5,00 %

Sur la base des plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % pour les membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux qui ne bénéficient pas d'attribution d'actions) et 75 % pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue est le modèle binomial.

#### Plan universel d'attribution gratuite d'actions

Il existe 47 760 actions gratuites non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2023. Les attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription et d'attribution d'actions gratuites au 30 septembre 2023 sont décrites ci-après :

Plan universel d'attribution gratuite d'actions	Plan n° 1
Date de l'Assemblée	09/03/2023
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	31/08/2023
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	47 760
Dont Conseil d'administration	0
Nombre de bénéficiaires	1 592
Date d'acquisition des actions gratuites	01/09/2026
Actions gratuites définitivement acquises	0
Actions gratuites radiées ou annulées	0
Actions gratuites restantes	47 760

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 215 K€ au 30 septembre 2023 (dont 179 K€ hors contributions sociales).

#### Plan n° 1

Le Plan n° 1 a été mis en œuvre suite à la décision du Conseil d'administration du 31 août 2023. Ce Plan porte sur 47 760 actions de performance et concerne 1 592 bénéficiaires.

La juste valeur au 30 septembre 2023 des actions gratuites du Plan n° 1 représente 11,899 €.

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	3,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée deux ans)	2,996 %
Taux de turnover personnel permanent	5,00 %
Taux de turnover personnel saisonnier	0,00 %

## 6.11. Provisions à caractère non courant et courant

### Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	30/09/2022	Résultat		Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres	30/09/2023
		Dotations	Reprises				
Retraites	32 198	3 337	- 4 378	0	284	6	31 447
Autres risques non courants	18 405	472	- 6 504	0	1 400	- 39	13 734
<b>TOTAL</b>	<b>50 603</b>	<b>3 809</b>	<b>- 10 882</b>	<b>0</b>	<b>1 684</b>	<b>- 33</b>	<b>45 181</b>

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 9,6 M€).

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Ces provisions sont calculées avec charges sociales, sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans pour les cadres (inchangé par rapport au 30 septembre 2022) et 64 ans pour le personnel non-cadre et saisonnier, soit deux ans de plus qu'au 30 septembre 2022 (dans le cadre de la réforme des retraites 2023). Le taux d'actualisation utilisé est de 4 % au 30 septembre 2023 (contre 3,75 % au 30 septembre 2022).

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Valeur actualisée des obligations financées	39 100	40 409
Juste valeur des actifs du régime	- 7 653	- 8 210
<b>PASSIF INSCRIT AU BILAN</b>	<b>31 447</b>	<b>32 198</b>

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 239	2 970
Coût financier	1 493	314
Rendement attendu des actifs du régime	- 291	- 44
Coût des services passés - Modification de régime	- 1 558	
Réductions/cessations	- 444	- 599
<b>MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>1 439</b>	<b>2 641</b>

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté ;
- les intérêts crédités ;
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 2 239	- 2 970
Coût financier	- 1 493	- 314
Rendement attendu des actifs du régime	291	44
Pertes/gains actuariels	42	12 207
Changement de méthode	0	4 044
Prestations versées nettes de celles remboursées par les fonds	1 377	1 057
Coût des services passés - Modification de régime	1 558	
Réductions/cessations	444	599
Variation de périmètre	- 284	
Autres	1 055	2 223
<b>TOTAL</b>	<b>751</b>	<b>16 891</b>

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

#### Sensibilité au taux d'actualisation

(en milliers d'euros)	Taux actualisation		
	(- 0,5 point)	Réel	(+ 0,5 point)
Valeur actualisée de l'obligation (= engagements)	33 620	31 876	30 263
Coût des services rendus	2 003	1 869	1 748
Intérêts	1 209	1 309	1 392

#### Sensibilité à l'évolution des rémunérations

(en milliers d'euros)	Revalorisation des rémunérations		
	(- 0,5 point)	Réel	(+ 0,5 point)
Valeur actualisée de l'obligation (= engagements)	30 252	31 876	33 616
Coût des services rendus	1 748	1 869	2 002
Intérêts	1 237	1 309	1 381

#### Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2022	Résultat		Variations de périmètre	30/09/2023
		Dotations	Reprises		
Provisions pour gros entretien	7 933	1 730	- 1 226	0	8 437
Autres	13 160	8 561	- 5 002	377	17 096
<b>TOTAL</b>	<b>21 093</b>	<b>10 291</b>	<b>- 6 228</b>	<b>377</b>	<b>25 533</b>

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les dotations et reprises mouvementent les montants des autres provisions courantes qui concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours pour 7,2 M€, des contrôles sociaux et fiscaux pour 1,8 M€, des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées (2,9 M€) et des provisions pour risques divers pour 5,2 M€.

## 6.12. Dettes financières

### Décomposition des dettes financières brutes et de la dette nette

(en milliers d'euros)	30/09/2023			30/09/2022		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	159 848	100 000	259 848	259 741	0	259 741
Emprunts auprès des établissements de crédit	231 169	130 260	361 429	229 793	137 612	367 405
Autres emprunts et dettes assimilées				144		144
Intérêts courus		5 881	5 881		5 842	5 842
Soldes créditeurs de banques et assimilés		26 214	26 214		4 275	4 275
Participation des salariés	2 175		2 175	1 920		1 920
Divers	3 081	15 341	18 422	179	22	201
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>396 273</b>	<b>277 696</b>	<b>673 969</b>	<b>491 777</b>	<b>147 751</b>	<b>639 528</b>
Dettes de loyers IFRS 16	311 170	26 572	337 742	192 524	12 443	204 967
<b>TOTAL</b>	<b>707 443</b>	<b>304 268</b>	<b>1 011 711</b>	<b>684 301</b>	<b>160 194</b>	<b>844 495</b>

### Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond essentiellement aux emprunts ci-dessous :

- emprunts obligataires souscrits par CDA et CDA Financement (260 M€) ;
- emprunts bancaires souscrits par CDA Financement (10 M€) ;

- prêt participatif souscrit par CDA Financement (43 M€) ;
- emprunts bancaires souscrits par MMV (85 M€).

La dette à taux variable est composée essentiellement des deux PGE (respectivement 150 M€ et 65 M€), ainsi que des lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent, par échéance, de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	+ de 5 ans
30/09/2023 (Avec IFRS 16)	1 011,7	304,3	141,7	96,2	63,2	65,6	340,7
30/09/2023 (Hors IFRS 16)	674,0	277,7	116,0	70,8	37,7	41,9	129,9
30/09/2022 (Avec IFRS 16)	844,5	160,2	237,1	115,5	69,9	34,3	227,5
30/09/2022 (Hors IFRS 16)	639,5	147,8	224,9	105,9	60,7	25,2	75,0

### Dettes obligataires

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 260 M€ se décompose comme suit :

- un emprunt d'un montant de 65 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 45 M€ émis sur le marché de l'Euro PP pour une durée de huit ans ;
- un emprunt d'un montant de 50 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 100 M€ émis en mai 2014 sur le marché de l'Euro PP, d'une maturité de 10 ans.

Au 30 septembre 2023, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- emprunt obligataire 2014 : 98,5 M€ ;
- emprunt Euro PP 2017 : 42,9 M€ ;
- emprunt US PP 2017 : 45,8 M€ ;
- emprunt US PP 2019 : 61,0 M€.

### Dettes bancaires amortissables

La dette bancaire amortissable d'un montant de 359 M€ se décompose de la façon suivante :

- un Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant de 200 M€ mobilisé le 29 juin 2020 dont le capital restant dû est égal à 150 M€ au 30 septembre 2023 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe. Ce PGE a été prorogé en juin 2021 pour une durée de cinq ans ;
- un Prêt Garanti par l'État (PGE « Saison ») d'un montant de 130 M€ dont le capital restant dû est égal à 65 M€ au 30 septembre 2023. Ce PGE d'un montant initial de 269 M€ mobilisé le 28 décembre 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, a été remboursé partiellement à hauteur de 139 M€ en décembre 2021. Ce PGE a donc été prorogé à hauteur de 130 M€, à un horizon de deux ans ;
- un Prêt participatif relance pour un montant de 42,7 M€ à maturité huit ans, destiné à participer au financement des investissements prévus dans les prochaines années. Ce prêt ne prévoit aucune contrainte quant aux futures distributions de dividendes ou opérations de croissance externe. Après une période de franchise de quatre ans, il sera remboursé de manière linéaire entre la quatrième et la huitième année ;

- des emprunts bancaires souscrits par MMV à taux fixe pour un montant global de 85 M€ ;
- des emprunts bancaires souscrits par les filiales du Groupe pour un montant global de 16 M€.

### Financement de marché

La Compagnie des Alpes dispose de son programme d'émission de Titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui pour rappel a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 300 M€ (échéance juin 2027), incluant une sous-limite *swingline* de 80 M€.

Le programme est animé par quatre Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

Le programme de NEU CP n'est pas tiré au 30 septembre 2023.

### Dettes bancaires revolving

Le Groupe dispose d'un crédit renouvelable d'un montant maximum de 300 M€ à échéance le 22 juin 2028. Le crédit renouvelable n'est pas tiré au 30 septembre 2023.

À noter que deux indicateurs de performance RSE sont intégrés dans cette ligne RCF.

Pour rappel, dans l'objectif de renforcer la liquidité du programme de NEU CP, une sous-limite de *swingline* de 80 M€ est incluse.

### Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette) au regard de ses engagements à taux variable. Au 30 septembre 2023, les couvertures mises en place se montent à 180 M€ (dont 30 M€ en départ décalé).

Les instruments de couverture utilisés sont des instruments de couverture optionnels efficaces.

Aucune incidence sur les instruments de couverture n'a été comptabilisée en dette au 30 septembre 2023.

	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<b>30/09/2023</b> (en millions d'euros)										
Moins d'un an	111,5		132,5	145,2	21,0	145,2				
De 1 an à 2 ans			65,8	50,1	65,8	50,1				
De 2 ans à 3 ans			20,8	50,1	20,8	50,1				
De 3 ans à 4 ans			37,7	0,1	37,7	0,1		150	466,9	95,6
De 4 ans à 5 ans			41,8	0,1	41,8	0,1				
Plus de 5 ans			129,9	0,0	129,9	0,0				
<b>TOTAL</b>	<b>111,5</b>		<b>428,4</b>	<b>245,6</b>	<b>316,9</b>	<b>245,6</b>		<b>150</b>	<b>466,9</b>	<b>95,6</b>

### Liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le groupe Compagnie des Alpes bénéficie d'un endettement diversifié décrit précédemment, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps. La liquidité a été renforcée dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 par deux PGE (celui de 200 M€ qui a déjà été prorogé en juin 2021 ; celui de 269 M€ prorogé partiellement à hauteur de 130 M€ en décembre 2021).

À court terme, le Groupe peut se financer par le recours à des lignes de découvert bancaires qui ne sont pas soumises à des covenants, par un programme de NEU CP (« *Negotiable European Commercial Paper* ») plafonné à 240 M€ et ou par la ligne de RCF.

Au 30 septembre 2023, le Groupe supporte un endettement financier net hors IFRS 16 de 562,5 M€.

Au 30 septembre 2023, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements confirmés non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 500 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- par ailleurs, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 111,5 M€.

### Informations sur les clauses d'exigibilité

#### Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019, le crédit renouvelable de 300 M€, le *Term Loan* de 200 M€ conclu en 2022 ainsi que le Prêt Participatif sont soumis à un covenant commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Au 30 septembre 2023, ce ratio est respecté :

Covenant	Ratio au 30/09/2023
Dette nette consolidée / EBO consolidé <sup>(1)</sup>	2,04

(1) Données présentées Hors IFRS 16.



### Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- la détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être a minima égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;

- la détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;
- toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations, qui viendraient à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

### Informations sur les taux d'intérêt

Le tableau ci-après indique les taux d'intérêts après prise en compte des couvertures de taux.

(en millions d'euros)	30/09/2023		30/09/2022	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dettes à taux fixe	557,8	3,04 %	402,4	2,08 %
Dettes financières à taux variable	95,6	4,74 %	235,0	1,78 %
Participation et divers	20,6		2,1	
<b>TOTAL HORS IFRS 16</b>	<b>674,0</b>	<b>3,44 %</b>	<b>639,5</b>	<b>1,95 %</b>
Divers IFRS 16	337,7		205,0	
<b>TOTAL AVEC IFRS 16</b>	<b>1 011,7</b>		<b>844,5</b>	

### 6.13. Impôts différés

	30/09/2023	30/09/2022
Total des actifs d'impôts différés au bilan	14 261	15 725
Total des passifs d'impôts différés au bilan	- 35 695	- 17 662
<b>SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 22 434</b>	<b>- 1 937</b>

	30/09/2023	30/09/2022
Reports déficitaires	15 521	17 908
Engagements de retraite et assimilés	7 797	8 098
Participation des salariés	2 047	1 455
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	- 20 651	- 19 976
Provisions non déductibles	769	- 744
Écarts d'évaluations/Immobilisations corporelles et incorporelles	- 34 772	- 16 978
Contrats de location	3 163	1 775
Risques fiscaux	- 1 285	- 445
Instruments financiers	- 594	- 269
Différences fiscales ou comptables	4 239	4 333
Autres	1 332	2 907
<b>SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>- 22 434</b>	<b>- 1 937</b>

Le Groupe a un historique solide de bénéfices et les impôts différés actif sur reports déficitaires relèvent principalement des pertes liées à la crise sanitaire, non récurrentes. Le délai de recouvrement de ces impôts différés actifs sur reports déficitaires

est usuellement de cinq ans. Les projections à cinq ans qui sous-tendent la reconnaissance de ces impôts différés actifs sont alignées sur les hypothèses utilisées pour les tests de valeurs des actifs immobilisés.

## 6.14. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 659	108 811
Dettes fiscales et sociales	95 122	96 647
Autres dettes d'exploitation	42 873	33 547
<b>SOUS-TOTAL « DETTES D'EXPLOITATION »</b>	<b>249 654</b>	<b>239 005</b>
Dettes sur immobilisations	49 797	39 419
Autres dettes diverses	4 338	7 007
Produits constatés d'avance	47 863	40 502
<b>SOUS-TOTAL « AUTRES DETTES »</b>	<b>101 998</b>	<b>86 928</b>
<b>TOTAL</b>	<b>351 652</b>	<b>325 934</b>

## 6.15. Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit trois catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;

- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture au 30 septembre 2023 (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 au 30 septembre 2023.

Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan					Coût amorti <sup>(1)</sup>	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur		
		Juste valeur par résultat net <sup>(1)</sup>	Juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	Instruments de capitaux propres – Juste valeur par autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Instruments de dettes – Juste valeur par autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Instruments de capitaux propres – évalués selon leur norme de référence <sup>(1)</sup>			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs non courants	6.7					456					
Créances clients	6.6					32 720					
Créances sociales et fiscales	6.6					38 872					
Autres créances d'exploitation <sup>(3)</sup>						20 528					
Créances d'impôt						2 148					
Autres créances						22 229					
Prêts et créances rattachées à des participations						13 260					
Dépôts et cautionnements						2 954					
Autres actifs financiers						1 688					
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9					111 467					
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 246 321</b>					
Titres de sociétés non contrôlées	6.7			3 298							3 298
Dérivés sur opérations de financements	6.7		2 305						2 305		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>2 305</b>	<b>3 298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 305</b>	<b>0</b>	<b>3 298</b>
Titres de sociétés non contrôlées	6.8	1 247								1 247	0
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	6.8	1 707								0	1 707
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>2 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 247</b>	<b>1 707</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>2 954</b>	<b>2 305</b>	<b>3 298</b>	<b>0</b>	<b>0 246 321</b>	<b>0</b>	<b>2 305</b>	<b>1 247</b>	<b>5 005</b>	

- (1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ou selon leur norme de référence.
- (2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur.
- (3) Intègre les « autres créances d'exploitation » et les « avances et acomptes » référencés précédemment dans la note 6.6.

Passifs financiers et autres passifs <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
	Notes	Dérivés de couverture <sup>(1)</sup>		Autres passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2
Autres passifs non courants			0			
Dettes fournisseurs exploitation	6.14		111 659			
Dettes fournisseurs d'immobilisation	6.14		49 797			
Dettes fiscales et sociales	6.14		95 122			
Dettes d'impôts			4 755			
Autres dettes d'exploitation	6.14		42 873			
Autres dettes diverses	6.14		4 338			
Comptes de régularisation	6.14		47 863			
Emprunts obligataires	6.12		259 848			
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.12		361 429			
Autres dettes financières et assimilées			18 422			
Participation des salariés	6.12		2 175			
Soldes créditeurs de banque	6.12		26 214			
Intérêts courus	6.12		5 881			
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI</b>		<b>0</b>	<b>1 030 375</b>			
Dérivés sur opérations de financements		0		0		
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
Dérivés sur opérations de financements						
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>0</b>	<b>1 030 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitations et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 6.16. Acquisition du groupe MMV

Le Groupe a procédé le 3 octobre 2022 à l'acquisition de 85 % du capital de MMV SAS, l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat d'acquisition conclu le 28 juillet dernier ayant été levées ou étant devenues caduques.

La transaction est intervenue sur la base d'une valeur d'entreprise nette de dette de 96 M€ (pour 100 % du capital) soit un prix définitif de 81,6 M€. L'incidence de l'entrée de périmètre dans le TFT est déterminée par différence entre le prix payé de 81,6 M€ et la trésorerie de 26,8 M€, soit 54,8 M€.

Créé en 1989, MMV est présent dans 16 stations, parmi lesquelles six stations dont les domaines skiables sont opérés par la Compagnie des Alpes : Les Arcs, Flaine, Les Ménuires, La Plagne, Samoëns et Tignes. Parmi les autres stations dans lesquelles MMV exploite des hébergements figurent notamment L'Alpe d'Huez, Les Deux Alpes, Isola 2000, Montgenèvre, Les Saisies et Val Thorens. MMV dispose d'une offre 4\* et Premium d'établissements dédiés aux vacances à la montagne en famille, hiver comme été, avec des activités et des infrastructures de qualité générant une très grande satisfaction client et consacrées par le label « certificat d'excellence » sur Tripadvisor (10 établissements) ou les *Travelers Review Awards* sur Booking.com (cinq établissements avec une note moyenne de 9,8).

Dans l'ensemble de ses clubs, l'offre de MMV inclut des prestations et des services : activités et animations en *outdoor* comme en *indoor*, espaces de détente et bien-être et des clubs enfants pour chaque tranche d'âge. La clientèle internationale, essentiellement composée de touristes anglais, belges et néerlandais, représente environ un tiers du total.

MMV emploie 1 000 collaborateurs dont plus de 90 % de saisonniers. MMV exploite au total 11 500 lits touristiques. Le taux d'occupation a atteint en moyenne 79 % en 2022.

MMV déploie une stratégie de développement soutenue : parmi la vingtaine d'actifs en exploitation, huit ont été ouverts depuis 2019 et deux en 2022 (Les Clarines aux Deux Alpes en début de saison et Samoëns Village à Samoëns ouvert ce 30 juin 2022). MMV prévoit un rythme d'ouverture annuel d'une à deux structures au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, MMV a élargi son offre avec le lancement en 2022 de Mountain Collection, activité d'hébergement complétée de services enrichis au sein de petites résidences et de chalets 4\* et 5\*. Cette activité, qui s'inscrit en complémentarité avec l'offre de séjour en hôtels et résidences clubs de MMV, participe au réchauffement de lits touristiques, contribuant ainsi au développement des stations concernées.

Le bilan d'ouverture du groupe MMV se décompose comme suit :

➔ BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	02/10/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	140 738
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	106 115
Participations dans des entreprises associées	50
Actifs financiers non courants	3 194
Impôts différés actifs	5 488
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>255 585</b>
Stocks	233
Créances d'exploitation	9 901
Autres créances	2 262
Impôts courants	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 761
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>39 230</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>294 815</b>

➔ BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	02/10/2022
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>46 583</b>
Provisions non courantes	1 684
Dettes financières non courantes	79 308
Dette de loyers – Part à plus d'un an	106 115
Impôts différés passifs	21 573
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>208 680</b>
Provisions courantes	377
Dettes financières courantes	10 179
Dettes d'exploitation	25 242
Impôts courants	1 488
Autres dettes	2 266
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>39 552</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>294 815</b>

Sur la base d'une évaluation réalisée par un expert externe, le Groupe a valorisé la marque MMV à hauteur de 34,1 M€ ainsi que des logiciels amortis sur trois ans à hauteur de 1,9 M€. Par ailleurs les actifs immobiliers ont été valorisés à 94 M€.

Le Groupe dispose également de promesses de vente conclues à son profit pour acquérir les 15 % d'actions restantes : l'analyse des conditions de dénouement de ces engagements entre le Groupe et les minoritaires conduisent à consolider le sous-groupe MMV à 100 % au 30 septembre 2023. Cela a donné lieu à la constatation d'une dette d'acquisition des actions restantes pour un montant de 14,4 M€ au 30 septembre 2023, présentée en dettes financières courantes. L'incidence est de - 7,6 M€ sur les capitaux propres part du Groupe (cf. rubrique « autres variations » du tableau de variation des capitaux propres).

## Note 7 Informations sur le tableau des flux de trésorerie

### 7.1. Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.2	- 19 361	- 17 743
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	6.3	- 226 787	- 173 207
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>		<b>- 246 148</b>	<b>- 190 950</b>
Variations dettes sur immobilisations		6 639	12 930
<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 239 509</b>	<b>- 178 020</b>
Prix de vente des immobilisations incorporelles		34	542
Prix de vente des immobilisations corporelles		1 764	917
Prix de vente des immobilisations destinées à être cédées		0	0
Variations des créances sur cessions d'immobilisations		2 272	- 462
<b>CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		<b>4 070</b>	<b>997</b>

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 6.2 et 6.3.

### 7.2. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2022	Flux de trésorerie	Variation « non cash »				Juste Valeur	30/09/2023
			Acquisitions/ Réévaluations	Diminutions	Effet de change	Autres		
Emprunts long terme	495 376	49 287				- 154 090	444	391 017
Emprunts court terme	137 667	- 146 938			0	260 715		251 444
Participation des salariés et divers	2 210	- 96			- 1 066	4 239		5 288
Actifs en couverture d'emprunts à long terme	0						0	0
<b>DETTES FINANCIÈRES (HORS SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE ET DETTES LOCATIVES)</b>	<b>635 253</b>	<b>- 97 747</b>	<b>0</b>		<b>- 1 066</b>	<b>110 864</b>	<b>444</b>	<b>647 749</b>
Soldes créditeurs de banque et assimilés	4 275	22 771	294		0	- 1 119		26 220
Dettes liées aux contrats de location	204 967	- 23 194	50 072	0	- 375	106 272		337 742
<b>DETTES FINANCIÈRES DANS LE BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>844 495</b>	<b>- 98 170</b>	<b>50 366</b>	<b>0</b>	<b>- 1 441</b>	<b>216 017</b>	<b>444</b>	<b>1 011 711</b>

### 7.3. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
<b>TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>111 467</b>	<b>303 863</b>
Soldes créditeurs de banques et assimilés	- 26 214	- 4 275
<b>TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>85 253</b>	<b>299 588</b>

## Note 8 Norme IFRS 16 relative aux contrats de location

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 8.1. Impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit :

Droits d'utilisation (en milliers d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques/ matériel	Autres immobilisations	Droits d'utilisation	Dette de loyers
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>101 422</b>	<b>81 176</b>	<b>7 695</b>	<b>4 776</b>	<b>195 069</b>	<b>204 967</b>
Nouveaux actifs	5 258	26 827		10 818	42 903	42 350
Réévaluations	4 547	3 181	143		7 871	7 722
Variation de périmètre		106 278			106 278	106 272
Sorties d'actifs						
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 5 241	- 21 992	- 1 154	- 1 092	- 29 479	
Paiements de loyers <sup>(1)</sup>						- 23 194
Écarts de conversion		- 322			- 322	- 375
Divers	- 1	4	2		5	
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2023</b>	<b>105 985</b>	<b>195 152</b>	<b>6 686</b>	<b>14 502</b>	<b>322 325</b>	<b>337 742</b>

(1) Variation des dettes de loyer dans le tableau des flux de trésorerie.

Par nature, les droits d'utilisation de l'actif IFRS 16 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Nouveaux Actifs	Réévalu- ations	Sorties d'Actifs	Dotations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	Au 30/09/2023
<b>Droits d'utilisation de l'actif</b>									
Terrains et aménagements	110 810	5 258	4 547						120 615
Travaux de pistes	1 576								1 576
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	68 106		2 659			163	- 394	- 2 511	68 023
Hôtels et résidences de tourisme	32 979	26 827	522			106 115			166 443
Remontées mécaniques	9 451		143					- 108	9 486
Enneigement artificiel	1 079								1 079
Engins de damage	540								540
Attractions	158								158
Autres immobilisations	6 141	10 818						- 271	16 688
<b>SOUS-TOTAL DROIT D'UTILISATION</b>	<b>230 840</b>	<b>42 903</b>	<b>7 871</b>			<b>106 278</b>	<b>- 394</b>	<b>- 2 890</b>	<b>384 608</b>
<b>Amortissements droits d'utilisation</b>									
Terrains et aménagements	- 10 678					- 5 147		- 2	- 15 827
Travaux de pistes	- 285					- 94			- 379
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	- 19 369					- 21 420	77	2 511	- 38 201
Hôtels et résidences de tourisme	- 541					- 572			- 1 113
Remontées mécaniques	- 2 708					- 873		111	- 3 470
Enneigement artificiel	- 405					- 133			- 538
Engins de damage	- 340					- 119			- 459
Attractions	- 81					- 29			- 110
Autres immobilisations	- 1 364					- 1 092		270	- 2 186
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 35 771</b>					<b>- 29 479</b>	<b>77</b>	<b>2 890</b>	<b>- 62 283</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>195 069</b>	<b>42 903</b>	<b>7 871</b>			<b>- 29 479</b>	<b>106 278</b>	<b>- 317</b>	<b>322 325</b>

La colonne variation de périmètre correspond aux contrats de location des hôtels et résidences de tourisme exploités par le groupe MMV.

Les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

- Sur le compte de résultat du Groupe

(en milliers d'euros)	30/09/2023			30/09/2022		
	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16
Excédent brut opérationnel	307 671	32 546	275 125	312 587	15 411	297 176
Résultat opérationnel	139 624	3 066	136 558	169 451	2 415	167 037
Résultat financier	- 30 809	- 8 850	- 21 959	- 16 291	- 4 170	- 12 121

- Sur l'excédent brut opérationnel des métiers :

(en milliers d'euros)	30/09/2023			30/09/2022 <sup>(1)</sup>		
	EBO publié <sup>(2)</sup>	Impact IFRS 16	EBO sans IFRS 16	EBO publié retraité <sup>(2)</sup>	Impact IFRS 16	EBO sans IFRS 16
Domaines skiabiles et activités outdoor	151 062	4 735	146 327	170 510	4 118	166 392
Parcs de loisirs	140 089	9 655	130 434	149 146	8 609	140 537
Distribution & Hospitality	22 975	16 572	6 403	717	1 178	- 461
Holdings et supports	- 6 455	1 584	- 8 039	- 7 785	1 506	- 9 291
<b>TOTAL</b>	<b>306 671</b>	<b>32 546</b>	<b>275 125</b>	<b>312 587</b>	<b>15 411</b>	<b>297 176</b>

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2021/2022 ont été retraitées pour prendre en compte l'évolution de l'organisation décrite dans les faits marquants.

(2) Le Groupe a pris la décision d'inclure dans l'Excédent brut opérationnel des métiers la refacturation des prestations de holdings entre CDA SA et les filiales du Groupe. L'EBO global du Groupe reste inchangé.

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur l'année au titre des contrats de location et des contrats de concessions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	- 15 362	- 8 636
Redevances variables des contrats de concession	- 10 746	- 10 327
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation	- 29 479	- 12 996
Intérêts sur dette de loyers	- 8 850	- 4 170
<b>TOTAL</b>	<b>- 64 437</b>	<b>- 36 130</b>

Les loyers variables correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques, filiales du Groupe.



## Note 9 Autres informations

### 9.1. Parties liées

Le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées ;
- l'Actionnaire de référence de la Société : la Caisse des Dépôts ;
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

#### Sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées

Les relations entre la société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2.

Les transactions entre la société mère et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de Compagnie des Alpes SA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la société Compagnie des Alpes SA au sein du Groupe est présenté au Chapitre 5.2.

Au 30 septembre 2023, l'encours de financement de CDA Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 613,3 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA Financement s'élève pour sa part à 229,7 M€.

Les flux financiers entre la Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

#### Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

**Licence** : une nouvelle convention de licence de marque « Groupe Caisse des Dépôts » et de logo, prévoyant également la refacturation de frais de siège, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 après approbation par le Conseil d'administration le 23 mai 2022.

En contrepartie des actions et droits concédés par la Caisse des Dépôts :

- s'agissant plus particulièrement de la licence de marques, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des Dépôts une redevance annuelle égale à 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec un plafond de 200 K€ HT ;

- s'agissant des frais de siège, la Compagnie des Alpes versera à la Caisse des Dépôts une redevance annuelle égale à 0,03 % du chiffre d'affaires consolidé annuel, avec les plafonds suivants :
  - 25 K€ si le CA est inférieur à 100 M€,
  - 100 K€ si le CA est compris entre 100 M€ et 1 Md€,
  - 250 K€ si CA est supérieur à 1 Md€.

Par conséquent, les frais de siège refacturés ne pourront en aucun cas excéder 250 K€ HT.

Le taux appliqué au chiffre d'affaires pour calculer le montant à facturer ainsi que les plafonds pourront faire l'objet d'une révision tous les trois ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat et feront l'objet, le cas échéant, d'un avenant au contrat conformément à l'article 9.

La charge en résultant au titre de l'exercice est de 450 K€.

#### Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

**Foncière Rénovation Montagne** : en avril 2013, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la CDA ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière a pour vocation d'investir dans des foncières locales dont l'objet est d'acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements devront ensuite être remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

#### Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	1	10
Comité exécutif Groupe	7 388	7 288
Avantages à court terme	3 716	3 265
• Salaires de base	2 131	2 004
• Autres éléments à court terme	1 585	1 261
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	797	467
Indemnités de fin de contrat de travail <sup>(3)</sup>	2 699	3 417
Paie en actions	176	138

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+ 1.

(3) Établi sur la base des maxima théoriques.

## 9.2. Effectifs

Effectif moyen	2022/2023	2021/2022
France	5 304	4 512
Autres (Hors France)	1 040	976
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN</b>	<b>6 344</b>	<b>5 488</b>

Au 30 septembre 2023, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables et activités *outdoor* : 15,6 % ;
- Parcs de loisirs : 76,4 % ;
- Distribution & Hospitality : 4,5 % ;
- Holdings et supports : 3,5 %.

## 9.3. Engagements hors bilan

Les engagements du Groupe en matière de loyers représentent 7,1 M€. Ils représentent les contrats considérés comme de faible valeur ou d'une durée inférieure à un an non retraités en application de la norme IFRS 16 :

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers	3 239	3 815	62	7 115

Les loyers variables, non repris dans les engagements ci-dessus, correspondent principalement aux redevances versées par certaines sociétés de remontées mécaniques et représentent, sur une année normative, environ 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de ce montant.

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Avals et cautions	2 312	80
Garanties de passif données	8 636	10 336
Promesses d'achats consenties	59	84 837
Hypothèques	3 658	3 861
Autres	120 358	55 704
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>135 023</b>	<b>154 818</b>
Garanties de passif reçues	7 644	3 144
Cautions reçues	12 780	9 072
Autres	500 000	300 000
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>520 424</b>	<b>312 216</b>

- Les avals et cautions donnés correspondent pour l'essentiel à la caution donnée par le site du Futuroscope dans le cadre d'un contrat de prestations de services pour un montant de 2,2 M€.
- Au 30 septembre 2023, les garanties de passif données se décomposent comme suit :
  - deux garanties maison mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant total de 8,6 M€, une garantie d'un montant de 7,6 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041, et une garantie d'un montant de 1 M€, relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024.
- L'immeuble sis Lieu-Dit Pelinche fait l'objet d'une hypothèque de rang 2 en pleine propriété à hauteur de 3,7 M€, sur l'emprunt obtenu par la société Cassiopée.
- Les autres garanties données sont les suivantes :
  - suite à l'acquisition du groupe MMV, nous avons pris en compte les engagements donnés sur leurs différents emprunts pour un montant de 65 M€ et des garanties de loyer pour 7 M€ au 30/09/2023,
  - dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier des stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché. Ces engagements s'élèvent à environ 3,2 M€,
  - les lignes de financement octroyées par CDA Financement aux sociétés non consolidées SAP Invest, SAP Location, les Arcs Tours et Deux Alpes Bail non utilisées au 30 septembre 2023 s'élèvent à 2,9 M€,

- dans le cadre du nouveau bail du parc du Futuroscope, une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€. Une seconde lettre d'intention a été également signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
- en décembre 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la société SCV Domaine Skiable et le SIGED, la CDA a octroyé une garantie de paiement à première demande afférente à la redevance. Cette garantie porte sur un montant de 600 K€,
- une garantie bancaire et une garantie maison mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grevin,
- dans le cadre de son activité d'agences de voyages, CDA SA et CDA Financement ont octroyé une garantie Tour opérateur pour le compte de Travelfactory et ses filiales pour un montant de 7,6 M€,
- une garantie donnée par CDA SA en faveur de la société AXA pour le compte de sa filiale de réassurance Loisirs RE pour 1 M€.
- Au 30 septembre 2023, les engagements reçus s'analysent pour essentiel comme suit :
  - des garanties de passif reçues lors de l'acquisition du groupe MMV et des sociétés opérant sous licence Evolution 2 pour des montants respectifs de 5 M€ et 2,6 M€,
  - des cautions reçues provenant essentiellement :
    - des garanties données à ADS pour 7,4 M€ et de Futuroscope 3,7 M€ sur des opérations foncières,
    - de cautions reçues de fournisseurs pour 1,1 M€ dans le cadre de travaux au Parc Astérix,
    - d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 0,6 M€,
  - des financements bancaires non utilisés à la clôture de l'exercice au 30/09/2023, pour un montant de 500 M€ (Lignes de RCF et Term Loan non tirées).

Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, en montant, et en nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du groupe.

#### 9.4. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a mobilisé le crédit à terme « Term Loan » pour 200 M€ le 11 décembre 2023.

#### 9.5. Responsables du contrôle des comptes

##### Identité des Commissaires aux comptes

##### PricewaterhouseCoopers Audit SA

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Matthieu Moussy.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 8 mars 2018 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

##### Cabinet Mazars

Exaltis

61, rue Henri Régnauld

92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Virginie Chauvin.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 10 mars 2022 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

#### 9.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars				PricewaterhouseCoopers			
	Montants		%		Montants		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
(Montants en milliers d'euros)								
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	229	215	25 %	24 %	247	215	42 %	43 %
Filiales intégrées globalement	571	530	62 %	60 %	300	285	50 %	57 %
Services autres que la certification <sup>(1)</sup>								
Travaux liés à l'audit	70	35	8 %	4 %	0	0	0 %	0 %
Autres	58	110	6 %	12 %	50	3	8 %	0 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>928</b>	<b>890</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>597</b>	<b>503</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Missions SAAC requis par les textes : rapports sur la Déclaration de performance extra-financière de CDA SA, diligences sur capital. Missions SAAC non requis par les textes : attestations (pour subventions, PGE...), due diligences, lettres de confort.